



HAL
open science

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'InSHS. Séance du 23 janvier

Michela Russo

► **To cite this version:**

Michela Russo. Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'InSHS. Séance du 23 janvier. CNRS. 2024.
hal-04755154

HAL Id: hal-04755154

<https://hal.science/hal-04755154v1>

Submitted on 27 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Compte-rendu du Conseil Scientifique d'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) du mardi 23 janvier 2024

Campus Gérard Mégie

Cette réunion s'est tenue en format hybride

Date : 23 janvier 2024

Salle : Irène Joliot-Curie

Présents : (Membres du CSI) Ingela Alger, Anahita Basirat, Thierry Bontems, Julie Brumberg-Chaumont, Pascal Buléon, Franck Capisano (en visio), Matthieu Cassin, Véronique Ginouvès (en visio), Sandra Laugier, Delfim Leão (en visio), Fabien Locher, Francisco Javier Moreno Fuentes (en visio), Marie-Dominique Nenna, Hervé Pennec, Élisabeth Peyroux (en visio), Michela Russo, Simon Sarlin, Philippe Schlenker, Pierre Schoentjes (en visio), Isabelle Thireau, Marta Torre-Schaub, Sophie Vasset (en visio), Cristina Viano, Jakob Vogel.

(Membres de droit) Marie Gaille – Directrice de l'Institut CNRS Sciences Humaines & Sociales ; (Invités permanents) Représentantes du Conseil scientifique du CNRS : Nathalie Vienne-Guerrin et Émeline Marquis ; Représentantes et représentants des Sections/CID du Comité national : Christine Assaïante – Présidente Section 26 ; Fanny Meunier – Membre Section 26 ; Claire Manen – Présidente Section 31 ; Frédéric Hurllet – Président Section 32 ; Myriam Cottias – Présidente Section 33 ; Nicolas Lyon-Caen – Secrétaire scientifique Section 33 ; Serge Pinto – Président Section 34 ; Aurélien Robert – Président Section 35 ; Sébastien Michon – Président Section 36, Vincent Lebreton – Président CID 52 ; Jean-Noël Jouzel – Président CID 53.

(Invités) Représentantes et représentants de l'Institut : Caroline Bodolec – DAS ; Pascale Goetschel – DAS ; Sandrine Maljean-Dubois – DAS ; Michèle Dassa – Responsable IST et observatoire RIBAC ; Solène Marié – Responsable de la coopération internationale ; Christine Müller – Chargée de la coopération européenne ; Vita Mikanovic – Chargée d'études en administration scientifique ; Blandine Charrier – Chargée d'études en administration scientifique ; Paloma Cattalano – Assistante ; Catherine Houari – Assistante. Secrétariat général du Comité national : Cécile Lokiec – Assistante du Comité national.

Rédigé par : Michela Russo, Secrétaire Scientifique du CSI-INSHS.

Réunion du 23 janvier 2024

Ordre du jour

9h30-11h30 : Point d'information et discussion avec Marie Gaille, Directrice de l'INSHS

- En particulier : sollicitations relatives à la prospective

11h15-11h30 : Pause

11h30-12h15 : Échange avec Nathalie Vienne-Guerrin, ex-Présidente du CSI (mandat 2019-2023)

12h15-14h : Pause déjeuner

Objectif principal

Présenter les missions de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) du CNRS, ses priorités scientifiques, la prospective en cours et recueillir les contributions du Conseil scientifique.

Liste des points abordés

- Déclinaison des missions de l'INSHS
- Priorités disciplinaires, méthodologiques et thématiques
- Démarche de prospective engagée
- Programmes et projets de recherche financés (PIA, PEPR, PPR)
- Rôle du CNRS dans la recherche en SHS en France et en Europe
- Recherche empêchée dans certaines régions du monde
- Notion d' 'acceptabilité' souvent associée aux SHS

Matthieu Cassin prend la parole pour saluer l'ensemble des participants, estimant que nous sommes suffisamment nombreux pour commencer. Il exprime sa gratitude envers toutes les personnes présentes physiquement ainsi que celles connectées en ligne. Il se présente en tant que président du Conseil scientifique et directeur de recherche à l'Institut de recherche et de l'histoire des textes, spécialisé dans les textes grecs et leur transmission. Il propose ensuite un tour de table rapide, invitant à se présenter d'abord les présidents de section, les membres du personnel de l'Institut, et les membres du Conseil scientifique présents dans la salle, puis en ligne.

Nous nous limitons à une présentation succincte des membres de l'institut CNRS Sciences humaines et sociales et des invités. **Michèle Dassa** précise qu'elle occupe la fonction de responsable de l'Observatoire RIBAC et de chargée de mission pour la formation éco-thématique, l'Action Nationale de Formation et la Campagne Apprentie. **Blandine Charrier** indique qu'elle est responsable de la section 34 sciences du langage, MSH et des infrastructures de recherche en SHS. **Solène Marié** est en charge de la coopération internationale à l'Institut.

Les présidents des sections invitées 35, 31, 33, 32 se présentent également. **Aurélien Robert**, président de la section 35 du Conseil national, spécialiste de l'histoire de la philosophie médiévale, est également directeur du laboratoire SPHERE (UMR 7219). **Claire Manen**, présidente de la section 31, pilotée à titre principal par l'INEE et à titre secondaire par l'INSHS. Elle est archéologue, directrice de recherche au CNRS et spécialisée en préhistoire.

Frédéric Hurlet se présente en tant que président de la section 32 et professeur d'histoire romaine à l'Université de Paris-Nanterre, rattaché au laboratoire ArScAn (UMR 7041). **Myriam Cottias**, directrice de recherche au CNRS et présidente de la section 33, spécialiste de l'histoire de l'esclavage, est également responsable du CIRESC, le *Centre de recherche international sur l'esclavage et le post-esclavage*, au sein de l'UMR PHEEAC (UMR 8053) située à l'Université des Antilles. **Fanny Meunier**, directrice de recherche en psychologie et neuro-linguistique, précise être rattachée à la section 34, mais représenter aujourd'hui la section 26, *Cerveaux, cognition et comportement*, pour la présidente, Christine Assaiante.

Nathalie Vienne-Guerrin, professeure en études shakespeariennes à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, est membre de l'Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL, UMR 5186 du CNRS). Elle est présente à deux titres : elle est l'ex-présidente du conseil scientifique de l'institut INSHS et elle siège également au conseil scientifique du CNRS ; elle représente cet organisme aux côtés d'Émeline Marquis.

Pascale Goetschel, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est spécialiste de l'histoire des spectacles et loisirs, avec une expertise particulière dans le domaine du théâtre. Elle occupe la fonction de Directrice Adjointe Scientifique (DAS) pour la section 33, consacrée aux mondes modernes et contemporains. En outre, elle est chargée de mission au sein du CNRS SHS, où elle travaille sur la thématique des sciences et sociétés. **Sandrine Maljean-Dubois**, juriste et directrice de recherche au CNRS, est Directrice Adjointe Scientifique en charge de la section 36, Sociologie et Sciences du droit. Sébastien Michon, directeur de recherche au CNRS et membre de l'UMR Sage à Strasbourg, est président de la section 36.

Serge Pinto, directeur de recherche au CNRS, est neurolinguiste et travaille au laboratoire Parole et Langage (UMR), rattaché au CNRS et à Aix-Marseille Université. Il est également président de la section 34, Sciences du langage. **Vita Mikanovic** travaille à l'INSHS auprès de Caroline Bodolec, où elle est responsable du suivi des réseaux et de la prospective.

Marie Gaille prend la parole et précise que, la semaine précédente, elle s'était limitée à présenter la déclinaison des missions assumées par l'Institut dans le cadre de la politique globale du CNRS, ainsi que l'adaptation de ces missions aux sciences humaines et sociales. Aujourd'hui, elle souhaite aborder des enjeux de politique scientifique. Le premier élément de contexte qu'elle souhaite souligner est que l'Institut a des orientations prioritaires qui se traduisent par divers dispositifs de soutien, la définition des postes pour les concours, le profilage des métiers d'accompagnement de la recherche, ainsi que les formats de recherche soutenus financièrement. Cette politique scientifique priorisée a été mise en place au début des années 2010 en réponse à une recommandation de la Cour des comptes. En effet, la Cour des comptes avait publié un rapport spécial sur l'INSHS au sein du CNRS, suggérant que l'Institut ne pouvait pas se disperser et qu'il était nécessaire de définir des priorités scientifiques claires. Cet historique est d'ailleurs repris dans un article de la lettre de l'INSHS, qui sera publié aujourd'hui ou demain.

Depuis le début des années 2010, sous la direction de Patrice Bourdelais, l'équipe de direction s'est attachée à définir et faire évoluer un ensemble de priorités disciplinaires, méthodologiques et thématiques. Un texte détaillé est disponible sur le site de l'Institut. Ce bouquet de priorités repose sur diverses considérations. La première, que Patrice Bourdelais a qualifiée de plus-value du CNRS, concerne les domaines où le CNRS intervient de manière déterminante par rapport aux universités, écoles et autres établissements. En particulier, cela s'applique aux disciplines que nous soutenons, notamment l'archéologie et l'anthropologie.

Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique, rappelle régulièrement que le CNRS recrute chaque année presque la moitié des anthropologues en France. Pour l'archéologie, d'autres acteurs interviennent également dans ce domaine. Des accords-cadres existent avec l'INRAP (*Institut national de recherches archéologiques préventives*) et des collaborations étroites sont entretenues avec le ministère de la Culture. Ces collaborations se manifestent tant en termes de recrutement que de soutien à des missions longues, à l'instrumentation et à l'intégration dans l'écosystème du CNRS. Cela permet aux archéologues d'être en contact avec des chimistes, des physiciens et les chercheurs de l'Institut Écologie et Environnement. Des collaborations fréquentes existent également avec les sciences de l'univers sur de nombreux projets communs. Pour toutes ces raisons, une attention particulière est accordée à l'archéologie.

Ensuite, un volet méthodologique est particulièrement mis en avant. Patrice Bourdelais avait initialement identifié ces plus-values du CNRS, et notre réflexion actuelle continue de s'orienter autour de ce critère principal. Ce critère n'est pas nécessairement limité à une discipline spécifique, mais concerne les domaines où le CNRS joue un rôle particulier en termes de recrutement et de soutien.

Le document présente en détail ces priorités. L'une d'elles, fortement élaborée par François-Joseph Ruggiu, concerne les études aréales. Dans les années 2010, cette priorité a conduit le CNRS à s'investir et à structurer des groupements d'intérêts scientifiques autour des grands continents : Afrique, Asie, Amériques (via l'Institut GIS des Amériques), Moyen-Orient et mondes musulmans. Actuellement, une réflexion est en cours pour développer la recherche en Océanie et dans le Pacifique, bien que ce projet ne soit pas encore finalisé.

La priorité aux études aréales, telle qu'elle était incarnée dans les années 2010, est en cours de réévaluation. L'objectif est de favoriser les interactions entre les communautés constituées durant cette période. Le travail porte sur la circulation, les zones frontières, les porosités, et prend en compte les enjeux géostratégiques.

Une priorité méthodologique a également été recomposée, initialement formulée en termes de méthodes quantitatives, de formalisation, de quantification et de modélisation. Cette priorité est maintenue pour soutenir les approches quantitatives, incluant non seulement la pensée statistique mais aussi les méthodes mixtes. Il est important de favoriser l'interaction entre les communautés bien établies du côté qualitatif et quantitatif. Les questions de formalisation et de conceptualisation sont également cruciales, notamment en linguistique. Enfin, une attention particulière est accordée aux questions de fouille de données massives, qui soulèvent des défis en matière de recherche, de méthodes et de pratiques.

Une priorité dédiée à la science partagée a été mise en place, en reprenant et en traduisant littéralement la notion de *shared science*. Cela est très proche des sciences participatives, mais l'utilisation de la notion de science partagée permet de marquer une distance par rapport à ce qui peut parfois apparaître comme une mode des sciences participatives. Actuellement, les sciences participatives sont présentes dans tous les appels à projets. Bien que cela soit très intéressant, cela pose également des questions méthodologiques

complexes. Cette priorité est véritablement centrée sur les enjeux méthodologiques des sciences partagées.

Une attention particulière est également portée aux questions d'intelligence artificielle. Par ailleurs, plusieurs thématiques actuelles sont abordées non pas uniquement comme des plus-values, mais comme des domaines présentant des questionnements de recherche importants, des communautés à structurer dans les laboratoires que l'Institut copilote, ainsi que des enjeux sociaux et politiques significatifs. Ainsi, une priorité est accordée à l'éducation, notamment aux inégalités éducatives, qui ont été mises en avant par le CNRS dans ses défis sociétaux entre 2019 et 2023.

De plus, des travaux sont menés sur l'habitabilité de la planète, une thématique vaste couvrant divers enjeux environnementaux, ainsi que sur la santé.

Marie Gaille a beaucoup travaillé ces deux dernières années à structurer une réflexion autour des transformations du monde du travail, ce qui pourrait émerger comme l'une des priorités de l'Institut. Ce volet comprend des thématiques, des méthodes et des domaines que les membres du CSI découvriront. Le besoin a également été ressenti de faire évoluer la réflexion en créant un portail de la recherche en sciences humaines et sociales, disponible en ligne en anglais et en français, en cours de mise à jour. Cette mise à jour annuelle permet d'identifier les UMR, les réseaux, les structures, etc., où l'Institut est positionné. Ainsi, toute personne intéressée par les sciences humaines et sociales au CNRS peut avoir une présentation claire et synthétique de nos activités.

Il n'est pas utile de présenter une longue liste de 300 UMR, car cela manque de clarté pour les citoyens. En établissant un portail de la recherche, il devient possible de mieux se comparer et échanger avec d'autres universités et instituts, d'identifier les thématiques porteuses, de combler les lacunes et d'harmoniser les formes de soutien. Les post-doctorats que l'Institut met en place, les actions de recherche qu'il soutient financièrement, les PEPR, les réseaux, etc., sont autant de moyens pour structurer et dynamiser l'activité. Pour compléter cette réflexion et introduire une dynamique de travail collective impliquant les communautés de chercheurs, les laboratoires, les sections, ainsi que les partenaires académiques réguliers, l'Institut a expérimenté depuis deux ans plusieurs formats de prospectives. Caroline Bodolec, désormais assistée par Vita Mikanovic, est en charge de ces prospectives.

Caroline Bodolec prend la parole pour compléter ce point. Elle précise que, déjà à partir du portail, tous les directeurs et directrices d'unité sont consultés pour qu'ils indiquent les méthodes et thématiques qu'ils souhaitent voir abordées dans une réflexion prospective. Actuellement, 75 réponses ont été reçues sur les 300 unités consultées. Il est important d'encourager davantage de directeurs et directrices à participer.

Le questionnaire (<https://framaforms.org/reflexion-collective-de-prospective-1700045468>) vise à faire émerger les thématiques majoritairement soutenues par nos communautés. Avec les directeurs d'unité, un travail sur ces thématiques sera réalisé en vue de la journée prévue le 10 juin prochain, où les résultats de cette enquête seront discutés. Progressivement, ces thématiques seront approfondies pour aboutir à une première étape de réflexion au printemps 2025, sur deux jours.

Durant cette période, une réflexion sera menée sur la manière de soutenir ces thématiques à moyen terme, de la réflexion scientifique à l'application opérationnelle. Il sera envisagé de créer de nouveaux formats ou de développer des formats existants pour mieux soutenir les priorités et les domaines émergents ou nécessitant consolidation et accomplissement.

Marie Gaille souligne que l'approche adoptée consiste à procéder par cercles concentriques, afin d'inclure autant que possible les différentes communautés. Cette méthode répond à une demande générale d'être davantage impliqué dans la définition des orientations de l'Institut. Cependant, il est crucial que les communautés répondent à cette initiative. Sans leur participation active, les échanges et dialogues risquent d'être moins fructueux, ce qui serait extrêmement décevant. L'objectif est d'atteindre une prospective aussi partagée que possible.

Un point sur l'impact considérable de l'appel à projets du PIA4 (Programme d'investissements d'avenir) : ce programme concerne le financement de projets exploratoires de recherche, soit orientés vers des thématiques d'accélération industrielle définies par l'État, soit via des appels blancs. Il y a près de quatre ans, Jean Castex avait annoncé ces thématiques et ces financements. Trois vagues successives d'appels ont été lancées, invitant les organismes de recherche, souvent en collaboration avec les universités, à soumettre des programmes exploratoires de recherche.

Ces programmes sont financés sur des périodes de 5 à 8 ans, pour des montants moyens de 50 millions d'euros. Le CNRS a répondu à ces appels à projets avec plus ou moins de succès, mais avec l'objectif de structurer et d'accompagner certaines communautés grâce à des financements substantiels sur une période prolongée. Cela permet de réaliser des projets significatifs impliquant une partie de nos UMR.

Ainsi, les appels à projets ne couvrent pas nécessairement toutes nos priorités. En effet, certaines thématiques ont été définies par l'État, et bien que nous ayons trouvé un intérêt à y répondre, elles ne correspondent pas toujours à nos priorités. Nous avons tenté de répondre à des thématiques alignées avec nos priorités, mais n'avons pas toujours rencontré de succès. Sur la diapo 15, vous trouverez une liste illustrant notre degré d'implication à l'aide de différentes couleurs. Par exemple, un projet autour des questions de handicap et vieillissement, le PPR (Programme Prioritaire de Recherche) Autonomie, issu de la vague 3, est déjà en cours et fonctionne depuis trois ans. De plus, un PPR sur l'éducation, bien qu'ayant été validé scientifiquement par l'État, est encore en attente de financement.

Ensuite, quatre programmes exploratoires prioritaires de recherche ont été particulièrement ciblés par nos efforts. Deux de ces programmes étaient liés à des thématiques définies par l'État : les villes durables et les bâtiments innovants, qui nous permettent de collaborer avec des géographes, des urbanistes et des communautés d'ingénierie. Le projet sur les industries culturelles et créatives, en collaboration avec nos collègues des sciences de l'informatique, vise à structurer une nouvelle communauté de travail. Cette communauté, bien que moins développée que celle des sciences du patrimoine ou de l'histoire de l'art, cherche à intégrer des compétences pour interagir avec des acteurs privés et publics de la création et de la culture.

Deux propositions ont été portées par l'institut. La première, en collaboration avec les sciences de l'univers, concerne le projet « Irima », axé sur la science des risques. La seconde, « Transform », est dédiée à la transition environnementale.

Par ailleurs, l'institut est impliqué dans deux types de programmes exploratoires de recherche, bien qu'il n'en soit pas le principal moteur. Le premier est centré sur le sous-sol et traite de la transition climatique et de l'exploitation des ressources. Le second, « Santé numérique », porte sur les données de santé et les évolutions du secteur de la santé en matière de définition des parcours de soins et de gestion des données de santé grâce aux sciences du numérique.

Un autre programme explore les origines de la vie. Un autre se concentre sur les questions d'interaction humain-machine (IHM) et de robotique. Il y a également un programme dédié au recyclage et à la reconversion des déchets, traitant des problématiques environnementales liées à la production humaine.

En outre, il convient de mentionner l'Institut Convergence Migration, financé depuis 5 ans dans le cadre des plans d'investissement PIA 1 et 2. Cet institut est une grande réussite, car il fédère des communautés autour des questions de migration à l'échelle nationale. Initialement, ce n'était pas l'objectif principal, mais il a réussi à intégrer l'ensemble des laboratoires travaillant sur ces questions en France et a développé de nombreuses collaborations internationales.

Marie Gaille revient ensuite sur la thématique de la place et du rôle du CNRS en Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) français et européen. Elle sollicite la contribution du CSI sur ce sujet, soulignant qu'il s'agit d'une problématique complexe. Elle rappelle le rapport de la Cour des comptes auquel Patrice Bourdelais avait été confronté, suivi d'un autre rapport sous la mandature de François-Joseph Ruggiu. Bien que les constats de ces rapports soient formulés différemment, ils pointent tous deux les défis de positionnement de l'INSHS, désormais CNRS Sciences Humaines et Sociales.

Les chiffres de la dernière diapositive illustrent cette complexité : les laboratoires de SHS représentent environ 29% des laboratoires publics de recherche en France. Cet élément de positionnement met en perspective le rôle des SHS au sein de l'ensemble des domaines scientifiques.

Comme mentionné précédemment, l'institut pilote et co-pilote près de 300 structures (UMR, UPR, UAR, Fédérations de recherche). Ce nombre est stable depuis une dizaine d'années et représente environ un quart des unités de recherche en sciences humaines et sociales en France. En parallèle, il existe plus de 600 unités de recherche universitaires.

Bien que l'institut joue un rôle reconnu et distinctif, plusieurs questions se posent : comment gérer cette situation, quelles responsabilités assumer et avec quels partenaires académiques collaborer, surtout dans un contexte où de nombreuses universités affirment fortement leur rôle d'opérateurs de recherche.

En outre, il est crucial de réfléchir à notre positionnement au niveau européen. Il s'agit de déterminer comment tirer parti des outils et financements offerts par l'Europe pour la recherche, et de voir comment s'emparer intelligemment et de manière constructive des

divers formats de recherche collaboratifs et des réseaux européens, au-delà des réponses aux appels à projets de l'ERC.

Les fonds publics, auxquels contribuent les États membres, se chiffrent en millions d'euros et les formats de recherche proposés diffèrent de ceux de l'ESR français. Cette situation soulève plusieurs questions sur l'accompagnement de la recherche. Il est nécessaire de déterminer comment les instituts peuvent soutenir efficacement cette dynamique, en particulier lors de la réponse aux appels à projets, mais aussi au-delà, en assurant un accompagnement adéquat, notamment en termes de personnel.

De plus, il est crucial de réfléchir à la manière dont les instituts peuvent, en collaboration avec d'autres institutions de recherche, établissements et universités à l'échelle européenne, porter à l'attention de l'Europe les sujets de préoccupation communs.

Marie Gaille évoque, par exemple, l'innovation en sciences ouvertes et la collaboration avec des pays extra-européens comme des sujets à promouvoir. Le programme numéro 10 de l'Europe de la recherche est en cours de préparation, et cette année est cruciale pour faire émerger de nouvelles thématiques avant sa finalisation. Interagir avec les 27 autres pays membres rend cette tâche complexe.

Il est important de contribuer à la réflexion prospective. Une dynamique est en place, et il est essentiel de déterminer, en collaboration avec Caroline Bodolec, comment et quand chacun souhaite s'impliquer dans ce processus.

Un autre point concerne la recherche empêchée dans le monde. Concrètement, aujourd'hui, certains collègues rencontrent des difficultés à accéder à leurs sources et archives en raison de conflits, des enjeux de souveraineté nationale et autres obstacles. Il est nécessaire de réinventer des méthodes de collaboration et de travail dans les zones de conflit, ce qui n'est pas simple.

Il a été tenté d'aider financièrement les collègues travaillant sur l'Europe médiane, l'Europe orientale, la Russie et l'Ukraine, en les réunissant autour d'une table pour réfléchir aux impacts du conflit et examiner les actions possibles. Cependant, le dialogue interne s'est avéré complexe. Il est donc nécessaire d'être inventif.

Un dernier sujet sur lequel des sollicitations sont fréquentes est la notion d'acceptabilité et du rôle souvent attribué aux sciences humaines et sociales. Il ne s'agit pas seulement d'être proactif et de se repositionner en étant force de proposition, car cette réputation persiste. Les sciences humaines et sociales sont souvent sollicitées pour rendre les initiatives acceptables. Il est donc crucial de développer un contre-discours à ce sujet, au-delà d'un simple repositionnement.

Marie Gaille conclut en remerciant les participants de leur attention.

Matthieu Cassin ouvre la discussion sur l'ensemble des temps de l'exposé.

Caroline Bodolec rappelle qu'une journée de réflexion a eu lieu le 26 septembre pour discuter du rapport de perspectives comparé à ceux des prédécesseurs. La prochaine lettre du CNRS *Sciences Humaines et Sociales* en fera le retour, incluant les discussions au sein des tables rondes dans lesquelles ont été comparées les différentes thématiques.

Une réflexion est également en cours concernant la sollicitation de l'institution auprès des sections pour leurs rapports de conjoncture, qui incluent une dimension prospective sur les

disciplines représentées. À titre d'exemple, la section 34, dirigée par Serge Pinto, président de la section *Sciences du Langage*, a développé une méthode de consultation des directeurs d'unité (DU), illustrant une approche de la prospective disciplinaire. L'enquête actuelle menée par l'institut auprès des directeurs se concentre principalement sur des thématiques transversales. Caroline Bodolec remercie Serge Pinto et ses collègues pour leur contribution significative à ce processus. Il est essentiel d'inclure les personnes au-delà de leurs disciplines, tout en permettant aux disciplines elles-mêmes de porter leurs questionnements et souhaits. La réflexion prospective doit également passer par les réseaux. Il existe divers réseaux : les porteurs et porteuses de réseaux, les groupements d'intérêt scientifique (GIS), les réseaux thématiques (GDR) et les réseaux prospectifs. Ces derniers sont des outils rapides pour explorer des questions spécifiques et identifier des communautés potentielles. L'objectif est de coordonner plusieurs types de réflexions prospectives, plutôt que de se limiter à une seule approche. La sollicitation du CSI est également un élément complémentaire à cette démarche. Notre espoir est de parvenir à une approche coordonnée et diversifiée pour aborder les questions prospectives de manière efficace et inclusive.

Hervé Pennec prend la parole pour aborder deux points. Tout d'abord, il demande que soit clarifiée la notion d'acceptabilité. Ensuite, concernant la prospective, il s'interroge sur la diffusion du questionnaire et souhaite savoir s'il est distribué à l'ensemble des directeurs d'unité (DU). Il exprime également le souhait que les membres du CSI puissent consulter ce questionnaire à des fins de réflexion.

Caroline Bodolec répond que le questionnaire sera bien sûr envoyé aux membres. Elle précise que Vita Mikanovic peut le transmettre après la réunion et encourage ceux qui souhaitent y répondre à le faire sans hésitation.

Marie Gaille répond à la question sur l'accessibilité en donnant un exemple concret. La semaine dernière, elle a reçu un mail d'un collègue de l'INSERM concernant un projet de recherche, le PEPR *Systèmes Alimentaires, Microbiomes et Santé* (SAMS). Ce projet examine le rôle du microbiome intestinal des patients en soins intensifs comme barrière protectrice contre les maladies infectieuses.

La question posée était de savoir si une équipe rattachée à l'INSHS pourrait apporter des compétences sur le comportement des patients, et ainsi permettre une acceptabilité de cette proposition.

Marie Gaille souligne que ce type de demande arrive régulièrement, de manière stratifiée, soit par des initiatives et demandes individuelles, soit par des requêtes internes au CNRS. Malgré les efforts pour changer les habitudes, les directeurs adjoints scientifiques à l'interdisciplinarité constatent que les projets de recherche portés par d'autres communautés incluent souvent une dimension sociale liée à l'acceptabilité.

Marie Gaille poursuit en donnant un exemple très concret : le PEPR sous-sol, que le CNRS copilote avec le BRGM (Service géologique national : *Bureau de Recherches Géologiques et Minières*). Ce programme travaille sur l'exploitation des ressources issues du sous-sol. Les sciences humaines et sociales (SHS) sont souvent sollicitées pour étudier les aspects économiques, juridiques, politiques et sociaux de ces enjeux. Les SHS proposent ainsi une

analyse documentée de ces éléments pour comprendre comment les groupes sociaux appréhendent l'exploitation des ressources du sous-sol.

Marie Gaille souligne que les SHS sont constamment sur la ligne de crête entre des approches qui étudient en profondeur ces enjeux et des attentes de simplification qui réduisent ces sciences à une analyse psychologique des comportements, visant à faciliter l'acceptabilité des projets. Elle insiste sur la nécessité d'aller au-delà de ce rôle réducteur. Il est essentiel de véhiculer un message différent et de promouvoir des postures de recherche plus ambitieuses et intégrées.

Pour conclure, Marie Gaille invite à réfléchir sur comment les SHS peuvent imposer ces nouvelles perspectives dans les discussions et projets interdisciplinaires, afin de dépasser les attentes simplistes et de démontrer leur valeur ajoutée dans l'analyse complexe des enjeux contemporains.

Sandra Laugier prend la parole et apporte des précisions sur la question de l'acceptabilité. Elle souligne que c'est une demande récurrente et qu'il est impossible de l'ignorer. Selon elle, il est essentiel d'établir un lien entre l'acceptabilité et l'acceptation. En effet, l'acceptabilité est une question cruciale, notamment dans le cadre des réformes gouvernementales, et elle concerne aussi la manière dont certaines technologies sont perçues et acceptées par des populations parfois ignorantes de leurs implications.

Sandra Laugier insiste sur le fait que les conditions d'acceptabilité constituent un véritable sujet de réflexion. Il est important de ne pas rejeter cette idée, même si elle est parfois perçue de manière négative. Il est nécessaire de trouver les moyens appropriés pour aborder cette question de manière constructive.

Elle conclut en affirmant qu'il est crucial de ne pas se débarrasser de cette demande, mais plutôt de l'intégrer dans une réflexion plus large sur les conditions nécessaires à l'acceptation, que ce soit pour des nouvelles technologies ou des réformes.

Sandra Laugier soulève une deuxième question concernant les priorités en SHS, notamment le genre. Elle souligne que le CNRS a accompli beaucoup de choses dans ce domaine, notamment avec l'Institut du Genre. Elle propose que le genre devienne une nouvelle priorité, en raison des nouveaux enjeux actuels, tels que les violences de genre et les réseaux internationaux anti-genre.

Elle mentionne également que la question des inégalités et de la parité est toujours pertinente, et qu'il est préoccupant de constater que la parité est encore très peu respectée par les institutions. Compte tenu des formes d'aggravation des violences de genre et des inégalités, elle s'interroge sur la nécessité de maintenir cette priorité, d'autant plus que, dans les universités, elle n'est pas toujours très soutenue.

Marie Gaille remercie Sandra Laugier pour ses réflexions sur l'acceptabilité. En ce qui concerne la question des priorités, elle rappelle qu'il y a deux ans, il a été décidé que le genre ne serait plus une priorité. Cette décision a été prise parce que l'Institut avait estimé avoir accompli son rôle en soutenant un GIS et, lors de sa deuxième mandature, en créant une UMR dédiée aux études de genre et de sexualité. Cette unité, le LEGS (« Laboratoire d'études de genre et de sexualité » UMR 8238, U. Paris 8 & U. Paris Nanterre), est exclusivement consacrée à cette thématique. Elle souligne que le LEGS est à la tête d'autres

unités et laboratoires où le genre constitue soit un axe de recherche à part entière, soit un prisme intégré dans diverses méthodes et approches de recherche. Elle remercie pour avoir mis en lumière des éléments qui pourraient inciter à reconsidérer cette priorité.

Bien que ce ne soit pas une réponse définitive, l'Institut réfléchit actuellement. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) que le CNRS prépare pour soumission au ministère, l'Institut envisage de positionner une priorité thématique dédiée aux inégalités. Sous cet angle, le genre pourrait être parfaitement intégré dans cette thématique prioritaire. En effet, l'un des résultats saillants de la recherche sur les questions de genre et de sexualité au cours des 20 dernières années est leur intersection avec d'autres dimensions. Merci de remettre l'accent sur ce point.

Caroline Bodolec ajoute que le GIS Institut du Genre compte un grand nombre de partenaires. Aujourd'hui, presque toutes les universités offrant des formations, notamment de master, sur les questions de genre, sont membres du GIS et contribuent à divers questionnements et propositions. Elles sont également en mesure de répondre aux demandes politiques et socio-économiques en produisant des notes, faisant du GIS un lieu de dialogue avec des acteurs extérieurs au monde académique.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'Institut du Genre dialogue avec d'autres réseaux, essayant ainsi ses questionnements dans d'autres GIS, tels que ceux sur le travail ou la santé. Cette mise en place de passerelles et d'initiatives communes multiplie les interrogations au sein de communautés qui ne se seraient peut-être pas posées ces questions, grâce à ces interactions entre réseaux. Cela se révèle très pertinent et fécond.

Pascal Buléon prend la parole et rebondit sur la question de l'acceptabilité. Il estime que cela devrait être l'une des questions sur lesquelles le Conseil scientifique pourrait vraiment apporter une contribution significative. C'est un enjeu transversal, sociétal et épistémologique. Un des aspects importants qu'il souligne est la nécessité de faire un 'pas de côté'. Pour mieux répondre à la question de l'acceptabilité, et comme l'ont montré les récents événements majeurs tels que la pandémie, il est crucial que les sciences sociales et humaines participent à la construction des problématiques de compréhension et de recherche, y compris dans les domaines très avancés des sciences expérimentales.

Ce 'pas de côté' implique que les sciences sociales et humaines doivent être impliquées dès le départ dans la construction des objets scientifiques, plutôt que d'intervenir seulement après coup. Traiter la notion d'acceptabilité ou de compréhension comme un simple ajout accessoire ne permet pas d'adopter l'approche globale nécessaire. Une intégration dès le début permettrait de mieux aborder les enjeux complexes et d'apporter des solutions plus complètes et pertinentes.

C'est une question épistémologique fondamentale concernant la construction de la connaissance. Les sciences sociales et humaines, de manière générale et transversale, peuvent apporter une contribution significative en ce domaine. Il est essentiel de ne pas éluder la discussion sur l'acceptation et l'acceptabilité, mais de la recentrer et de la nuancer. Il pose ensuite une question concernant l'articulation entre le calendrier et le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Il s'interroge sur la manière dont l'Institut envisage cette réflexion entre les perspectives et la dimension plus opérationnelle.

Il souhaite également savoir quel est l'intérêt, l'utilité et l'apport du conseil scientifique tel que souhaité par l'Institut dans ce contexte.

Marie Gaille répond qu'en décembre, l'Institut a rencontré des difficultés dues à la collision des calendriers. Elle souligne que l'Institut n'a pas de contrôle sur ces calendriers, ce qui constitue un problème institutionnel. La meilleure manière de gérer cette situation est de s'appuyer sur les priorités scientifiques déjà définies, qui ne sont pas destinées à s'effacer au bout de 3-4 ans. Le portail de l'Institut aide également à clarifier et à maintenir ces priorités. En réponse à la rédaction du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), l'Institut mettra en avant des priorités déjà identifiées et jugées importantes à long terme.

Bien qu'il aurait été bénéfique d'avoir avancé davantage dans les prospectives pour fournir des réponses plus affinées, le travail en cours vise à créer un habitus de communauté à long terme, ce qui n'a pas encore été pleinement réalisé, contrairement à d'autres domaines scientifiques. Ce travail de prospectives portera ses fruits dans les années à venir, pour les successeurs, et mérite d'être poursuivi.

Caroline Bodelec ajoute qu'il est nécessaire de travailler ensemble, et l'Institut tiendra le Conseil scientifique informé des actions entreprises. Elle mentionne un outil dont tout le monde pourrait se saisir : les réseaux prospectifs. Ce sont des outils très flexibles qui permettent, sur une période de deux ans, de financer une cartographie, une bibliographie et quelques réunions autour d'un sujet émergent, encore non structuré.

Par exemple, au début de l'année dernière, un réseau sur la philanthropie a été créé. Ce sujet, qui n'était pas initialement prévu, s'est révélé extrêmement pertinent pour de nombreux domaines transversaux. Il est donc important d'adopter une approche proactive dans la création de réseaux et de solliciter diverses personnes pour évaluer si une question mérite d'être développée.

Marie Gaille prend la parole pour faire un point sur les directrices et directeurs d'unités. Il est un fait que beaucoup d'entre eux expriment une grande frustration d'être devenus des super-gestionnaires de leurs laboratoires. Cependant, pour l'Institut, ils restent les interlocuteurs principaux des laboratoires. Bien sûr, des collègues chercheurs ou enseignants-chercheurs viennent également présenter leurs idées ou répondre à des sollicitations, mais en tant que collectif, un laboratoire est d'abord incarné par son directeur ou sa directrice.

Marie Gaille souligne que ce rôle peut également inclure une dimension de portage d'orientation scientifique et de perspective. Les directeurs et directrices doivent à la fois relayer les préoccupations et questions de l'Institut à leurs collègues, et incarner et porter les questionnements issus de leur laboratoire. Il est possible que certains directeurs ou directrices délèguent cette fonction à un moment donné, mais dans l'organisation actuelle, leur rôle reste fondamental.

L'Institut doit trouver des moyens de travailler efficacement avec des directeurs et directrices qui assument pleinement ce rôle. En plus de leur rôle de gestionnaire d'unité, cela peut également être une source de satisfaction pour eux.

Les directeurs d'unité restent indispensables, car il n'est pas possible de s'adresser directement à 3500 personnes chaque jour. C'est un premier point. Ensuite, une méthode mise en place consiste à travailler par cercles concentriques : l'équipe de direction adjointe scientifique, le lien avec les sections et le conseil scientifique de l'Institut, ainsi que les laboratoires. Il est également essentiel de mobiliser des lignes transversales importantes en collaborant avec des partenaires académiques identifiés comme pertinents.

Trois exemples concrets illustrent cette approche :

Avec l'Université de Lille, depuis un an et demi, des discussions portent sur des recherches liées à la pauvreté et aux inégalités. Il est probable que les laboratoires soient renforcés par des post-docs et peut-être des professeurs juniors autour de cette thématique.

Avec la Sorbonne Nouvelle, un périmètre de travail a été identifié autour de l'art et la création, l'art et le spectacle, la performance, et l'histoire de l'art. Cette collaboration permettra d'organiser des journées prospectives en mobilisant les enseignants-chercheurs et chercheurs.

Actuellement, un programme prospectif autour des politiques publiques est en cours de construction avec l'École normale supérieure.

Le lien avec des partenaires à travers la France est crucial. Bien que la multiplication des journées ne soit pas possible, cela permet de toucher d'autres collègues et de compléter nos efforts. Cette démarche est également en cours à un niveau international. Actuellement, le Directeur Adjoint Scientifique (DAS) international, William Berthomière, est en dialogue avec la *British Academy*. Depuis plusieurs années, cette institution organise tous les deux à trois ans des *Frontiers of Knowledge Symposia* avec des institutions de divers pays, et un symposium est en préparation. Cela permettra de travailler à une échelle internationale pour réfléchir ensemble à des thématiques que nous souhaitons promouvoir.

Des discussions sont également en cours avec le CSIC espagnol (*Consejo Superior de Investigaciones Científicas*), et une rencontre avec les homologues du CNRS italien (CNR) est prévue ce printemps. Bien que les collaborations avec les instituts Max Planck n'aient pas encore abouti, il est nécessaire de trouver une autre approche pour avancer. À l'échelle intra-européenne, ces discussions sont particulièrement importantes.

Il est important de capitaliser sur l'héritage précieux de ceux qui nous ont précédés. Par exemple, lorsque, il y a deux ans, le travail autour des priorités a commencé, il était clair qu'un travail spécifique avec les sciences du droit était nécessaire. Actuellement, un projet est en cours sur la linguistique, en grande partie grâce à l'initiative de la section 34 et de Serge Pinto. Ce projet s'appuie également sur les discussions avec les directeurs adjoints scientifiques précédant et actuel (Ricardo Etxepare), qui avaient identifié des besoins de réflexion spécifiques aux sciences du langage.

Cette démarche de capitalisation et d'inscription dans une histoire commune entre CSI, sections et instituts est essentielle pour développer des questionnements sur le long terme.

Caroline Bodelec donne un exemple de la manière dont les informations prospectives de l'institut parviennent aux chercheurs. Par exemple, des réunions sont organisées pour les nouveaux chargés de recherche dès leur arrivée. Elle cite la journée de prospective sur l'urbain, organisée le 2 juin de l'année dernière, issue d'un ouvrage de prospective sur

l'urbain commandé en grande partie à la section 39 pendant la pandémie, et qui n'avait pas encore été valorisé.

Le 2 juin, des sollicitations ont été adressées aux Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), aux unités à l'étranger et aux UMR, pour organiser des ateliers sur des questions opérationnelles telles que la recherche urbaine avec les acteurs de la société, les communautés d'agglomération et les tiers-lieux de la recherche. Pendant cette journée, des discussions ont eu lieu avec les participants inscrits, et des posters ont été créés pour illustrer les travaux en cours.

L'objectif était de suivre une démarche prospective. Il est maintenant nécessaire de restituer ces discussions et de les concrétiser pour mieux accompagner les communautés. Cette méthodologie, allant de l'idée à l'opérationnel, est une approche que l'institut souhaite développer sur plusieurs thématiques.

Philippe Schlenker pose une question sur la prospective concernant l'interaction entre l'INSHS, les Sciences de la Vie et les Sciences de l'Information. Selon lui, il s'agit d'un sujet totalement transversal. De plus en plus d'objets traditionnels en SHS sont abordés par les sciences de la vie (approches neuro- et psychologiques) et par les sciences de l'information (intelligence artificielle et Big Data). Il exprime une inquiétude quant à la possibilité que les SHS soient laissées de côté, car des moyens colossaux sont alloués à ces autres approches. Il craint que, malgré les efforts déployés, les SHS ne soient marginalisées. La question porte donc sur la stratégie d'interaction entre l'INSHS, les Sciences de la Vie et les Sciences de l'Information. Il rappelle qu'il existait autrefois une section interdisciplinaire, la section 42, qui impliquait ces différents instituts, mais il semble que cette section n'existe plus.

Marie Gaille remercie Philippe Schlenker pour sa question, qui appelle plusieurs réponses. Depuis un certain temps, ces domaines ne se limitent plus à l'existence d'une section spécifique, voire pas principalement. Tout d'abord, il est pertinent de distinguer l'interaction avec les Sciences de la Vie de celle avec les Sciences de l'Information, tout en reconnaissant que certaines questions transversales réunissent les trois champs scientifiques.

Patrice Bourdelais avait bien perçu l'intérêt d'une interaction renforcée, notamment autour des neurosciences, de la neurocognition et de la neuropsychologie, avec les Sciences de la Vie. Dès son premier mandat, il a régulièrement soutenu ces domaines avec des postes supplémentaires. La section 26, aujourd'hui représentée par l'une de nos collègues, bénéficie de ces soutiens. Ce n'est pas toujours un long fleuve tranquille, car les réflexes communautaires et les méthodologies diffèrent. Cependant, ce travail est bien avancé et suivi par un directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences biologiques et un directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

Ce partenariat repose sur une quinzaine d'unités principalement portées par l'un ou l'autre institut, et parfois co-pilotées lorsqu'il existe une forte interface. Cela constitue une première réponse à cette question complexe.

Dans le portail de la recherche en sciences humaines et sociales, deux entrées principales sont dédiées à la cognition et à la psychologie, qui sont centrales dans cette interface.

Concernant les sciences de l'information, leur mobilisation est extrêmement intéressante. Une analyse statistique de nos collaborations interdisciplinaires, réalisée l'an dernier par Stéphanie Vermeersch, Directrice Adjointe Scientifique en charge de l'interdisciplinarité, a révélé que l'Institut des Sciences de l'Informatique, comme on le nomme maintenant, est celui avec lequel nos communautés ont le plus de collaborations par rapport aux autres instituts.

Encore plus, et cela était contre-intuitif pour Marie Gaille, qu'avec les Sciences du vivant. L'interaction avec les sciences de l'information s'avère extrêmement riche. Cela s'est traduit par des coloriations de postes croisés dans les sections monodisciplinaires. Cependant, cette approche ne fonctionne pas toujours parfaitement. Il arrive que nous rencontrions l'absence de viviers de candidats, des viviers qui ne répondent pas aux exigences des sections, ou encore des réflexes et des manières de penser tellement différentes qu'ils entravent un recrutement satisfaisant.

Une commission interdisciplinaire sur la science des données a été mise en place, offrant un espace pour recruter des profils mixtes de manière intéressante. Par ailleurs, une réflexion est en cours avec les collègues pour renforcer une action croisée autour des interactions hommes-machines. Il existe donc des espaces de travail collaboratif, mais des améliorations sont possibles et les idées des membres sont les bienvenues.

La crainte exprimée par Philippe Schlenker, à savoir que les SHS pourraient être laissées de côté, est légitime et ne doit pas être minimisée. La question du poids du financement est effectivement écrasante. Cependant, il est important de croire que le CNRS constitue un espace extrêmement favorable pour cultiver ces interactions de manière équitable sur le plan épistémologique. Les trois instituts concernés se réunissent régulièrement et bénéficient d'un espace de travail commun avec une légitimité reconnue.

Philippe Schlenker prend à nouveau la parole pour demander pourquoi, dans les stratégies actuelles, il n'existe plus de commissions de type large dédiées aux sciences du comportement, comme il y en avait à un moment donné.

Marie Gaille répond à Philippe Schlenker que la réflexion sur le périmètre des sections a déjà commencé. Alain Schuhl et Antoine Petit ont souhaité présenter un premier état de la réflexion au conseil scientifique du CNRS, qui a pris ses fonctions à l'automne de cette nouvelle mandature. Une première étape de réflexion a été formulée par le collège de direction du CNRS, et pour l'Institut des sciences humaines et sociales, plusieurs questionnements et propositions ont été remontés. Ces sujets doivent être discutés ensemble.

L'Institut prévoit de commencer à travailler sur ce sujet avec les sections au printemps. Cette phase de discussion, qui s'étendra sur plusieurs mois, mènera à une réévaluation du périmètre avant la fin de la mandature des sections.

Marie Gaille répond spécifiquement à Philippe Schlenker en précisant qu'elle ne soutiendrait pas la création d'une section dédiée uniquement aux sciences du comportement. Ce n'est pas seulement parce que ce domaine est déjà partiellement couvert par la section 26, mais aussi parce que les économistes et gestionnaires peuvent recruter des chercheurs travaillant sur les comportements. De plus, les sections des sciences sociales

recrutent également des profils intéressés par ces questions sous les termes de comportement, pratiques sociales ou usages.

Le nombre de sections étant limité, il est crucial de croiser les intérêts des autres instituts pour les propositions de commissions interdisciplinaires. Elle ne voit pas la nécessité de créer une section monodisciplinaire SHS sur les comportements, ni une section interdisciplinaire à part entière. Cependant, elle reconnaît qu'il existe de nombreux points d'intersection, par exemple avec les physiciens intéressés par la modélisation des phénomènes collectifs. Démographiquement et épistémologiquement, il est difficile de justifier la création d'une nouvelle section sans que cela se fasse au détriment d'autres domaines.

Serge Pinto pose une question sur la granularité de la prospective. Il se demande à quel moment les chercheurs se sentent autorisés et en capacité de participer à la prospective, étant donné la grande variété de perspectives. Il souligne que bien que la consultation des directeurs d'unité soit une bonne idée, il est crucial de ne pas perdre les possibilités offertes par les trajectoires des laboratoires. Il note également que la granularité de la prospective pose des défis, car les chercheurs doivent surmonter des difficultés pour s'engager dans des projets prospectifs en raison de la diversité des objectifs et des orientations des laboratoires.

Marie Gaille ajoute quelques points sur les questionnements à propos de la granularité évoquée par Serge Pinto. Elle précise qu'une des choses envisagées est de mettre en place une exploitation des trajectoires et des rapports HCERES des laboratoires pour voir ce qui émerge de ces textes. Aujourd'hui, on dispose des outils nécessaires, à condition de poser les bonnes questions, notamment grâce à une application développée par l'Institut des systèmes complexes pour effectuer un moissonnage des rapports et peut-être faire émerger des éléments. Toutefois, cela ne répond pas immédiatement à la question d'échanger avec les chercheurs au niveau individuel, et il faudra y réfléchir.

Les appels à projets sont lancés jusqu'à l'émergence du PIA5, et déjà on parle de France 2040. Les porteurs scientifiques des PEPR et des PPR, en préparant leur projet, ont fait un état de l'art et identifié les laboratoires les plus concernés par leur thématique, pour porter des informations sur les appels à projets et leur structuration. Il est normal que cela ne parle pas toujours aux chercheurs, car ces objets sont complexes et nous sommes encore dans une phase de mise en place. On collecte sur notre site toutes les informations disponibles et consolidées, mais il ne s'agit pas de vous mobiliser pour répondre aux appels à projets de PPR ou PEPR.

Pascal Buléon prend la parole pour poser une question d'information sur la première sollicitation thématique suggérée par Marie Gaille concernant la place de l'ESR en France et en Europe. Sa question s'étend à l'international au-delà de l'Europe. Il s'interroge sur l'état des connaissances et la capacité à soutenir ce travail, en pensant notamment à la collaboration avec le MAE pour les UMIFRE et à la diffusion du travail scientifique réalisé par l'appareil français à l'international. Il demande si, en s'emparant de cette question, il existe des éléments sur lesquels on peut s'appuyer.

Elisabeth Peyroux pose une question méthodologique concernant la recherche empêchée. Elle souligne l'importance de faire le lien avec les conseils stratégiques du pôle Asie et du pôle Afrique du CNRS. Siégeant au conseil stratégique du pôle Asie, elle explique qu'ils sont régulièrement confrontés à des enjeux liés aux activités des UMIFRE dans certains contextes, ainsi qu'aux situations des chercheurs, pensionnaires ou expatriés.

Elle distingue deux contextes : le contexte de conflit et de guerre, qui met en danger les agents et nécessite de suivre les recommandations de l'ambassade de France et des autorités locales, et le contexte de la censure et des contrôles exercés sur les chercheurs. Ces deux volets représentent des aspects différents de la problématique de la recherche empêchée.

Elisabeth Peyroux propose de faire le lien avec les conseils scientifiques, et éventuellement d'inviter certains de leurs représentants pour faire le point sur la situation et leur vision des zones concernées. Elle souligne également que la recherche empêchée fonctionne dans les deux sens. En effet, des chercheurs, notamment africains, rencontrent des difficultés pour obtenir des visas afin de participer à des colloques, malgré les lettres de soutien adressées à l'administration pour le visa. Cela va au-delà de simples interventions, affectant parfois des collègues avec lesquels des collaborations de longue date existent.

Elle demande s'il est possible de mettre en place une stratégie diplomatique ou scientifique pour traiter ces enjeux et si cela fait partie de la prospective.

Fabien Locher pose une question sur l'acceptabilité et la section interdisciplinaire CID 53 interdisciplinaire, s'interrogeant sur la relation entre les SHS et les sciences et technologies. Il se demande si la section 53 serait supprimée ou transformée et comment structurer une réflexion sur les sciences et technologies en l'affichant comme une priorité. Il s'interroge également sur comment concilier de futures réflexions sur la co-construction et l'acceptabilité des sciences et technologies par les SHS, et une possible disparition de la section de la CID.

Marie Gaille répond aux divers points soulevés. Elle remercie pour la question sur l'état des connaissances et propose de fournir un bilan. Le pôle des coopérations internationales sera mis à contribution. En collaboration avec Solène Marié (Chargée de la coopération européenne), William Berthomière (DAS Europe et international) et les collègues, une présentation cartographique du réseau des UMIFRE et des laboratoires internationaux, ainsi qu'un bilan des soutiens à la mobilité internationale entrante et sortante, sera préparée. Cela permettra de visualiser où se rendent les collègues et qui ils invitent, même si cela n'épuisera pas le champ des données disponibles.

Il est important de noter que les informations fournies émaneront de nos dispositifs de soutien et ne couvriront pas nécessairement tous les aspects. Des informations seront fournies sur la base des données disponibles. De plus, un état des collaborations nouées ou maintenues grâce aux laboratoires à l'étranger avec les institutions locales, qu'elles soient académiques ou des fondations, sera inclus. Les UMIFRE jouent souvent un rôle central dans ces collaborations, ce qui est très important.

Sur la recherche empêchée et le lien à établir avec les équipes C2S (Communication, Signal et Sécurité) mises en place dans le cadre de l'accord-cadre avec le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), il est tout à fait pertinent de distinguer deux éléments

problématiques. D'une part, les situations de mise en danger et de fermeture des terrains et des espaces de recherche ; d'autre part, la question de la censure, du contrôle des chercheurs et de la liberté académique, problématique largement portée ces dernières années par un certain nombre de directrices et directeurs des UMIFRE. Il est possible d'inviter les conseils scientifiques constitués en lien avec les UMIFRE. Ces instances jouent effectivement un rôle de conseil scientifique sur des zones spécifiques. Elles sont rattachées à un dispositif de collaboration entre le ministère et notre institut. Toutefois, il est important de prendre en compte que cela ne correspond pas entièrement à notre espace de questionnement scientifique. Néanmoins, cette collaboration pourra certainement apporter de nombreux bénéfices.

Sur la question de l'empêchement à la circulation des collègues étrangers et la problématique des visas, peu avant Noël, les directions des groupements d'intérêts scientifiques ont fait remonter une note qui a été synthétisée et diffusée auprès de députés. Ces préoccupations sont transmises à un niveau politique, bien que les effets ne soient pas toujours immédiats. Des interactions régulières ont lieu avec le MEAE et le ministère de l'Intérieur, mais il n'existe pas de solution miracle pour ces sujets.

Thomas Morel, chargé des affaires publiques et directement rattaché à Antoine Petit, joue un rôle clé dans ces démarches. Des contacts ont également eu lieu avec le député Frédéric Petit, qui s'investit particulièrement dans ce type de problématiques.

Concernant la CID 53, un certain nombre de sujets ont été posés sur le papier en réponse à la demande d'Antoine Petit et d'Alain Schuhl, afin de constituer un document permettant d'aborder le sujet avec le conseil scientifique du CNRS. Cette discussion n'a pas encore eu lieu avec les sections, mais elle est prévue pour le printemps. Il est important de ne pas sauter cette étape.

Marie Gaille ne pense pas qu'il y ait un paradoxe, car l'interdisciplinarité et le rapport aux autres sciences se déploient non seulement dans la CID 53, mais aussi dans la CID 52, la CID 55, et dans des sections monodisciplinaires, ainsi que de diverses autres manières. Il est vrai que la CID 53, par sa thématique, peut jouer un rôle particulier de réflexivité dans le rapport aux autres sciences, mais cela ne se limite pas à la question de l'acceptabilité.

Il est essentiel de prendre le temps de discuter tranquillement, d'écouter chaque point de vue et chaque expérience, afin de consolider les réflexions et de porter les sciences humaines et sociales au bon moment, au bon endroit, et dans les espaces où elles peuvent se déployer. Il n'y a pas de plan caché ou de position figée sur ce sujet.

Bien que le texte soit confidentiel, il a largement circulé dans les propositions et les sujets de discussion que nous avons souhaité mettre sur la table. Ces questionnements ne sont pas nouveaux ; ils concernent des sujets de porosité entre sections ou des thématiques transversales à plusieurs sections.

Matthieu Cassin remercie tous les participants et propose de prendre une courte pause. Il est 11h27. La séance reprendra à 11h40.

**11h30-12h15 : Échange avec Nathalie Vienne-Guerrin, ex-Présidente du CSI
(mandat 2019-2023)**

12h15-14h : Pause déjeuner

Objectif Principal

Bilan et une transmission du mandat précédent du Conseil Scientifique de l'INSHS (CSI)

Liste des points abordés

- Contexte du mandat (Covid, changement de direction INSHS, etc.)
- Composition et stabilité du CSI
- Chiffres clés (16 comptes-rendus, 1 journée de prospective, etc.)
- 5 groupes de travail constitués (inégalités, IA & SHS, CNRS & études aréales, recherche & création, sciences ouvertes)
- Nombreuses recommandations votées (15 listées)
- Thématiques récurrentes (LPPR, repérimétrage des sections, etc.)
- Invitations d'intervenants extérieurs
- Travail de prospective et rapport

Matthieu Cassin remercie Nathalie Vienne-Guerrin d'avoir accepté de venir à cette réunion du CSI pour faire un bilan et transmettre les informations du mandat précédent, puisqu'elle était la présidente du CSI lors du mandat précédent. Il lui cède maintenant la parole.

Nathalie Vienne-Guerrin exprime ses remerciements pour cette invitation, soulignant qu'elle s'inscrit dans la tradition. Elle rappelle que lors de leur propre mandat, ils avaient également invité Cécile Michel, présidente du CSI du mandat précédent.

Elle souligne que ce mandat a été marqué par plusieurs événements, notamment la Covid, qui a forcément déstabilisé certains moments. Il a également été marqué par un changement de direction à l'INSHS. Le mandat a débuté sous la direction de François-Joseph Ruggiu, puis à mi-parcours, Marie Gaille a pris la relève, ce qui a eu un peu d'incidence sur le travail du CSI. Ce mandat a aussi été influencé par la LPR, avec de nombreuses recommandations portant sur ce sujet. Malgré ces défis, le CSI est resté stable et engagé tout au long du mandat, ce qui n'était pas le cas du précédent.

En tant que présidente élue SNESUP, elle souligne l'excellent travail de son secrétaire scientifique, Bruno Ambroise, membre élu du SNCS-FSU. Ils n'ont jamais oublié leur mandat syndical, tout en travaillant parfaitement avec les collègues nommés. Souvent, les votes se sont faits à l'unanimité, même sur des questions syndicales.

Le bureau était composé d'un IT, Naceur Chaabane, et de deux membres nommés, Elise Massicard et Frédéric Keck. Le CSI est resté stable tout au long du mandat, avec un seul remplacement au début, celui de Silyane Larcher, qui a démissionné en juillet 2019 en signe de protestation contre un déclassement. Cet acte politique fort a été suivi par un remplacement, et il n'y a eu aucun autre changement par la suite.

Pour elle, la stabilité du CSI a été cruciale pour travailler sereinement, et le fait que le secrétaire scientifique n'ait pas changé a également contribué à cette stabilité,

contrairement au mandat précédent qui avait connu plusieurs changements à ce poste. Elle insiste sur l'importance de cette stabilité pour le bon déroulement des travaux.

Quelques chiffres. Ce mandat de 5 ans a comporté en moyenne 3 réunions par an, avec 16 comptes rendus publiés sur le carnet hypothese.org du CSI, créé pour l'occasion et consultable en ligne. Une journée de prospective, co-organisée avec la direction de l'INSHS, a également eu lieu, comme l'a mentionné Marie Gaille. C'était une première, et une initiative conjointe jugée utile. Au cours de ce mandat, cinq groupes de travail se sont constitués :

Le premier groupe, dirigé par Michela Russo, a travaillé sur les inégalités dans les recrutements, les inégalités territoriales et les inégalités de carrière des femmes. Le travail a commencé et doit être poursuivi, affiné et complété. Ce sujet a été mentionné par Marie Gaille comme l'un des chantiers possibles. Un deuxième groupe s'est concentré sur les interactions entre l'intelligence artificielle et les sciences humaines et sociales. Un troisième groupe a travaillé sur les études aréales, un fil directeur au CNRS depuis de nombreuses années, également mentionné par Marie Gaille. Un quatrième groupe a exploré les relations entre recherche et création. Enfin, un dernier groupe a traité des questions liées aux sciences ouvertes, à l'évaluation et à l'internationalisation.

Quant à la constitution des groupes de travail, ils ont été formés dès notre première réunion. Nous avons commencé par définir les objets de travail. Ensuite, la direction de l'INSHS, sous l'impulsion de François-Joseph Ruggiu, a exprimé des intérêts pour certains aspects spécifiques. Nous avons alors essayé de combiner nos objectifs initiaux avec les pistes suggérées par François-Joseph Ruggiu. Nous nous sommes habitués à la rédaction collégiale d'un rapport de prospective de 60 pages, sans compter les annexes. Ce rapport a été mis en ligne sur HAL, sur notre site [Carnet Hypothèses](http://CarnetHypotheses.org), ainsi que sur le site du CNRS, où l'on peut trouver tous les rapports de prospective de tous les conseils scientifiques d'instituts.

Au cours de ce mandat, 15 recommandations ont été votées, la plupart à l'unanimité. Parfois, il y avait une ou deux abstentions, souvent de la part des collègues étrangers qui percevaient moins les enjeux. Vous pouvez également retrouver ces recommandations sur le site hypotheses.org, qui est désormais le vôtre.

Pour donner une idée de ce qui a marqué ce mandat, Nathalie Vienne-Guerrin présente une revue des recommandations formulées :

- En juillet 2019, une recommandation sur les critères des jurys de recrutement du CNRS, liée à la démission de Silyane Larcher suite à un déclassement qui avait choqué une partie de la communauté.
- En septembre 2019, une recommandation du CSI dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.
- Le 27 janvier 2020, une recommandation sur les dispositifs attendus de la LPR.
- En septembre 2020, une autre recommandation sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.
- En octobre 2020, un hommage solennel à Samuel Paty.

- Le 18 février 2021, une recommandation en réaction aux propos de Frédéric Vidal annonçant une enquête sur l'islamo-gauchisme à l'université.
- Le 15 juin 2021, une recommandation de soutien au CNU.
- Le 25 octobre 2021, une recommandation sur la candidature d'Olivier Coutard à la présidence du CNRS.
- Le 24 février 2022, une recommandation relative à la multiplication des appels à projets, déplorant cette multiplication.
- Une recommandation relative aux chaires juniors, également déplorées.
- Une recommandation sur le recours à des listes de revues dans le processus d'évaluation, en 2022.
- En octobre 2022, une recommandation relative au recrutement et aux déclassements.
- En janvier 2023, une recommandation relative à la mise en place des chaires de professeurs juniors.
- La dernière recommandation, relative au rapport Gillet, s'interrogeait notamment sur la place des SHS dans ce rapport.

Ces recommandations montrent les principaux sujets et préoccupations qui ont traversé et marqué ce mandat.

Les thématiques récurrentes ont été importantes durant ce mandat. La LPR a été une thématique centrale. Nous avons débuté par la participation à la session extraordinaire du 4 juillet 2019 du comité national du CNRS, qui se mobilisait pour la défense de la recherche publique et l'emploi scientifique. Le conseil scientifique (CS) et le conseil scientifique d'institut (CSI) se sont prononcés sur ces questions, cruciales pour le fonctionnement de la recherche. La LPR a donc traversé tout le mandat.

La question du repérimétrage des sections a également été récurrente. Cette question a été soulevée dès juillet 2019, puis en juin 2020. Il y a eu un certain travail et une ébullition autour de ce sujet, mais cela a principalement conduit à une redéfinition des mots-clés plutôt qu'à une véritable redéfinition des périmètres. Un point récurrent concernait les périmètres des CID 52 et 53.

La première partie du mandat a été fortement influencée par le rapport de la Cour des comptes, qui a eu aussi un impact sur le travail de priorisation présenté par Marie Gaille. Les questions liées aux concours, au fléchage, au coloriage et au déclassement ont également été récurrentes.

Dans la deuxième partie du mandat, après que Marie Gaille a pris la direction de l'institut, le travail de priorisation des SHS a été accentué, notamment avec la mise en place du portail des SHS par la direction.

Le travail de prospective a donné lieu à des présentations régulières dès le début du mandat. Le rapport de prospective, bien qu'il soit resté en attente pendant un certain temps, a été finalisé assez tôt pour permettre un échange constructif avec la direction, ce qui avait semblé manquer lors des mandats précédents.

Ce mandat a également été marqué par des invitations régulières, environ quinze au total sur cinq ans. Par exemple, la mission à l'intégrité scientifique a été présentée par Rémy Mosseri et Cécile Michel. Sylvie Rousset est intervenue sur la politique de la science ouverte, une question importante avec de nombreux enjeux. Michèle Dassa est venue nous parler de RIBAC, et nous avons eu une présentation sur Huma-Num et les données ouvertes par Olivier Baude.

Giuliano Volpe, l'un de nos membres étrangers, a présenté la Convention de *Faro* pour une nouvelle vision du patrimoine culturel. Alain Schuhl a également abordé la question de la science ouverte, tandis que Michèle Dassa est revenue pour parler de Vari-SHS.

Marc Fleurbaey (membre du CSI) a partagé des réflexions sur les sciences humaines et sociales et le climat en France, suite à sa participation à un rapport de mission du MESRI. En fin de mandat, une présentation sur les effets de la pandémie et du confinement sur les relations de travail et le rapport au métier des ingénieurs en SHS a eu lieu.

Lors de la journée de prospectives du 26 septembre 2023, nous avons invité des collègues à participer aux tables rondes autour des cinq axes de travail du rapport de prospectives. Cette journée a également été l'occasion de revoir Patrice Bourdelais, François-Joseph Ruggiu, et Marie Gaille, assurant ainsi une continuité entre les mandats. En conclusion, Nathalie Vienne-Guerrin estime qu'il serait bénéfique de continuer à diffuser les activités du CSI, notamment via le carnet Hypothèses. Elle exprime sa profonde gratitude envers Jean-Christophe Peyssard, qui, durant leur mandat, a pris en charge la mise en œuvre concrète de ce carnet, un travail qui a demandé beaucoup de temps. Elle souligne que Jean-Christophe Peyssard a désormais passé le relais à Véronique Ginouvès, et elle se réjouit de cette transmission réussie.

Elle souligne l'importance de continuer à voter des recommandations, même si on leur dit souvent qu'elles ne servent à rien. La direction du CNRS exprime parfois ce point de vue, mais elle est convaincue, tout comme l'ensemble du CSI, de leur utilité, au moins en interne. Ces recommandations expriment l'opinion et l'inquiétude de la communauté, et dès lors, elles ne peuvent plus être totalement ignorées. Pour elle, ce ne sont pas des gestes vains, mais des actions significatives. C'est important au cours du mandat. Si le CSI ne défend pas une vision de la recherche, où le fera-t-on ?

La phase 2 de l'autonomie qui s'annonce laisse entrevoir de nombreux combats, et elle pense que cela fait partie du rôle du CSI d'être attentif à ces questions.

Elle en profite pour remercier chaleureusement Cécile Lokiec, une assistante exceptionnelle. Elle exprime également sa gratitude envers François-Joseph Ruggiu, Marie Gaille et Fabrice Boudjaaba pour leur collaboration fructueuse. Enfin, elle remercie tous les membres du CSI pour leur travail tout au long du mandat précédent.

Matthieu Cassin remercie Nathalie Vienne-Guerrin pour ce panorama et pour les points d'attention qu'elle a soulignés. Il invite ensuite les participants à poser leurs questions ou à partager leurs commentaires.

Julie Brumberg-Chaumont prend la parole et souhaite savoir à quelle occasion les 15 recommandations mentionnées ont été formulées et adoptées au sein du fonctionnement du CSI.

Nathalie Vienne-Guerrin répond : tout au long du mandat. Au cours des 16 réunions du CSI sur 5 ans, 15 recommandations ont été votées en fonction de l'actualité. Parfois, les votes se faisaient sur place, tandis que d'autres fois, des votes en ligne étaient nécessaires, en session restreinte l'après-midi. C'était le moment de proposer et de voter les recommandations. Il est suggéré d'envoyer à l'avance toute proposition de recommandation à l'ensemble du groupe pour que chacun ait le temps de réfléchir. Parfois, certaines recommandations émergent directement en séance.

La fin du mandat a été marquée par la diffusion par le conseil scientifique du CNRS du rapport sur les entraves à la recherche. Ce qui semble se profiler maintenant, c'est la phase 2 de l'autonomie, qui va apporter de nombreux bouleversements.

Matthieu Cassin donne la parole à **Marta Torre-Schaub**. Celle-ci demande à Nathalie Vienne-Guerrin quelle est l'articulation, en termes d'organisation du travail et de méthodologie, entre les groupes de travail du CSI et les thématiques évoquées, ainsi que les recommandations et les questionnements de la direction de l'INSHS en termes de sollicitations du CSI.

Nathalie Vienne-Guerrin répond que le vote de recommandations fait partie des attributions systématiques du CSI. À chaque réunion, des recommandations éventuelles sont inscrites à l'ordre du jour. Le travail en groupe s'est développé au fur et à mesure des présentations en CSI devant la direction. Cependant, il a été décidé que le CSI devait mener son travail de manière autonome. Bien entendu, le CSI reste ouvert aux propositions de gestion et aux suggestions, mais il doit préserver son intégrité et suivre son propre cheminement.

L'articulation entre le CSI et la direction repose sur une écoute mutuelle, même si cela n'implique pas toujours un accord total. Pour Nathalie Vienne-Guerrin, le CSI est une instance autonome qui doit être libre de définir ses propres objectifs. Il n'est pas problématique si ses actions ne correspondent pas exactement à la vision ou aux propositions de la direction. Il y a des points de jonction et des points de divergence, mais le CSI maintient son existence propre.

La parole est donnée à **Marie-Dominique Nenna**, qui soulève la question de la diffusion du carnet Hypothèses. Elle se demande s'il est envisageable d'avoir le même type de diffusion que celui utilisé par les sections. Par exemple, pour la section 32, les réunions de section où les procès-verbaux sont envoyés à l'ensemble des membres. Elle se demande si une diffusion similaire serait possible pour le conseil scientifique.

Nathalie Vienne-Guerrin répond en expliquant l'historique de la création du carnet Hypothèses. Cécile Michel avait obtenu de la direction de l'INSHS la possibilité de dédier une page aux travaux du CSI de l'INSHS sur le site du CNRS. Cependant, lorsque Marie Gaille est arrivée en tant que chargée de la communication, elle a souhaité harmoniser la présentation des informations pour tous les instituts. Ainsi, elle a décidé de ne plus maintenir cette page spécifique. C'est à ce moment-là qu'est née l'idée de créer un carnet Hypothèses.

Initialement créé pour leur mandat, le carnet a également intégré des documents du mandat précédent, celui de Cécile Michel, couvrant la période de 2015 à 2018, ainsi que les

recommandations et les rapports de prospective. Le bilan de mandature de Cécile Michel est également disponible sur le carnet. Nathalie Vienne-Guerrin précise qu'elle n'a pas rédigé de bilan de mandature, jugeant cela non nécessaire. Le carnet Hypothèses est donc conçu comme un outil à partager et à utiliser sur la durée.

Marie-Dominique Nenna demande au Président Mattieu Cassin s'il est possible de se renseigner sur les pratiques des autres comités scientifiques des autres instituts. **Matthieu Cassin** répond qu'il posera la question en C3N la semaine prochaine.

Michela Russo pose une question à Nathalie Vienne-Guerrin concernant l'articulation et l'interface établies, entre le Président et Secrétaire, avec les autres instances du CNRS, telles que le conseil scientifique, la CPCN et la C3N. Elle souhaite savoir quel apport cela a eu sur les discussions d'actualité au sein du CSI et s'il y a eu une coordination dans la mise en place des recommandations.

Nathalie Vienne-Guerrin répond qu'en ce qui concerne le Conseil Scientifique, il y avait un collègue représentant du CS qui assistait aux réunions du CSI quand il le pouvait. L'articulation entre les deux instances se faisait principalement par l'intermédiaire de ce représentant. Elle précise que le CSI ne reçoit pas de comptes rendus du CS, mais attend les relevés de décisions. En tant que présidente du CSI, elle transmettait tous les documents qu'elle recevait à tous les membres du CSI.

Pour le mandat actuel, elle fait partie du CS avec Émeline Marquis. Elles ont décidé de former un binôme et envisagent de participer ensemble aux réunions du CSI. Elle estime que plus il y a de connexions, mieux c'est pour la communication et la coordination entre le CS et le CSI.

En ce qui concerne la C3N, Nathalie Vienne-Guerrin mentionne que cette instance, qui rassemble tous les présidents de CSI, le président de la CPCN et le bureau du conseil scientifique du CNRS, se réunit de temps en temps. Pendant le mandat précédent, une page dédiée à la C3N a été créée, notamment pour partager des documents importants, comme celui rédigé pour lutter contre la LPR, qui avait conduit à un vote de 407 collègues.

Lorsqu'elle ne pouvait pas assister aux réunions, elle envoyait le secrétaire scientifique, Bruno Ambroise, pour assurer la représentation du CSI et la transmission des informations. Au niveau de la C3N, les motions et documents étaient systématiquement envoyés à tous les membres du CSI pour qu'ils soient informés des activités et discussions des autres instituts. La C3N servait ainsi de point de contact essentiel entre les présidents de CSI. Elle mentionne que des thématiques conjointes, comme l'intelligence artificielle, pourraient émerger entre les différents CSI. Cependant, la rédaction du rapport de prospective représente déjà un investissement considérable en termes de temps et d'énergie.

Matthieu Cassin ajoute qu'il a envoyé par mail le lien vers le site de la C3N, où les membres du CSI trouveront un ensemble d'éléments sur les travaux des instances de coordination du Comité national. Il pose ensuite une question à Nathalie Vienne-Guerrin concernant la mise en place des groupes de travail. Il se dit très impressionné par le calendrier qu'elle a évoqué, où dès la première réunion du CSI, des groupes de travail se sont mis en place. Il souhaite savoir si les sujets de ces groupes avaient été définis à l'avance ou s'ils ont émergé progressivement au fil des discussions.

Nathalie Vienne-Guerrin répond que la mise en place des groupes de travail s'est faite par tâtonnements et ajustements. Les groupes de travail ont émergé très tôt, comme on peut le constater dans les comptes rendus. Ils ont pris forme progressivement, en fonction des préoccupations des membres du CSI. Elle rappelle que le rapport rédigé en 2016 portait sur quatre thématiques : les sciences humaines et politiques de site, l'interdisciplinarité, les humanités numériques et l'internationalisation. Les nouvelles thématiques, bien qu'elles ne reprennent pas exactement ce travail, s'inscrivent néanmoins dans une certaine continuité avec les groupes de travail précédents.

La formation des groupes de travail a commencé par une session de brainstorming, permettant de dégager les sujets les plus pertinents et motivants pour les membres du CSI. Matthieu Cassin ajoute que l'un des points ayant légèrement évolué est l'implication croissante de l'Institut dans la prospective. Il conclut cette partie de la journée en remerciant Nathalie Vienne-Guerrin et donne rendez-vous à 14 heures pour la reprise des travaux.

Ordre du jour

14h-14h15 : Francesca Grassia, présentation

14h15-15h : Réflexions sur le périmètre scientifique des sections du CoNRS relevant de l'INSHS

• Invités : Présidents des sections 32, 33, 35, CID 53.

Sommaire

- Discuter de la proposition de modification des périmètres des sections du Comité national de la recherche scientifique relevant de l'INSHS.

Liste des points abordés

- Division de la section 35 en deux sections
- Devenir de la philologie dans la section 32
- Enjeux scientifiques (sections 33 et 35, CID 53)
- Disparition envisagée de la CID 53
- Procédure et calendrier très serrés pour cette réforme

Discussion

- Inquiétudes sur la suppression de la philologie de la section 32 qui est au cœur de son ADN
- Risques de perte de compétences notamment pour la CID 53 (Sciences en société)
- Interrogations sur les motivations réelles derrière cette réforme
- Débats sur la place de la 'nouvelle philologie' et de la génétique textuelle, et de la philologie des langues autres que le grec et le latin
- Questionnements sur les équilibres recherchés en nombre de chercheurs/postes

Problèmes soulevés

- Manque de concertation en amont avec les sections concernées
- Calendrier très contraint ne permettant pas une réelle discussion
- Craintes d'une réforme à motifs davantage gestionnaires que scientifiques

Actions

- Proposer une recommandation synthétique du CSI sur cette réforme
- Poursuivre le travail d'analyse et de propositions avec les présidents de section
- Transmettre la position du CSI au Conseil scientifique du CNRS avant sa réunion des 8-9 février

Prochaine Étape

- Finaliser la recommandation du CSI dans les prochains jours

14h-14h15 : Francesca Grassia, présentation

Matthieu Cassin donne la parole à **Francesca Grassia**, secrétaire générale du Comité national (SGCN). Elle souligne que Cécile Lokiec, en qualité d'assistante du comité national, a déjà honorablement représenté le SGCN. De plus, pour ceux qui ont assisté au webinar de janvier, elle a déjà abordé de nombreux points. L'objectif de ce court rendez-vous de quinze minutes, prévu le 23 janvier, est principalement de se présenter et de répondre à toutes les questions.

Elle se dit à la disposition du CSI et commence par présenter son parcours. Comme son nom l'indique, elle est italienne et est venue en France pour réaliser sa thèse de doctorat dans le domaine de la physique quantique, théorique et appliquée aux zones gravitationnelles. C'est pourquoi, sur sa première page de présentation, elle avait placé une image avec des drapeaux : un drapeau italien, un drapeau européen et un drapeau français. Il s'agissait du site *Virgo* en Toscane, marquant le début de son histoire et la raison pour laquelle elle se trouve aujourd'hui au CNRS, et vit de manière permanente en France depuis 30 ans.

Elle a fait toute sa carrière au CNRS. Après avoir rapidement quitté son domaine scientifique direct, elle a embrassé plusieurs métiers passionnants, notamment l'administration de la recherche au CNRS et la valorisation. Elle affirme que, bien qu'elle ait été physicienne et théoricienne, la réelle valorisation de sa thèse ne s'est produite que vingt ans plus tard, avec la détection des ondes gravitationnelles. D'autres grandes découvertes, principalement expérimentales, ont également été faites ultérieurement. Elle a ensuite passé dix ans aux relations internationales avant de devenir secrétaire générale du comité national, poste qu'elle occupe depuis 2020. Elle a accepté ce poste en plein confinement dû au Covid, à une époque où les concours étaient interrompus par la crise sanitaire.

Matthieu Cassin soulève une première question très pratique concernant le travail : il souhaite savoir quel soutien, y compris logistique, le SGCN peut offrir aux groupes de travail.

Francesca Grassia souligne la nécessité de définir avec précision nos besoins opérationnels. Ainsi, elle met en évidence le rôle essentiel du SGCN, qui assure un soutien complet lors des réunions plénières, incluant leur organisation. Le SGCN est également responsable de la documentation des relevés de conclusions concernant les points statutaires, lesquels sont notoirement peu fréquents. Elle a précisé, le 15 janvier, que cela

concerne principalement les procès-verbaux relatifs aux jurys d'admission pour les concours de chargés de recherche ou les éventuelles divergences lors de la création de nouvelles unités. Nous ne nous prononçons pas sur les renouvellements, mais sur la création, la suppression, la restructuration, la fusion, et tout ce qui implique un changement. En cas d'urgence, la tenue de conseils scientifiques extraordinaires en fin d'année peut s'avérer nécessaire pour permettre de traiter toute divergence émergente.

Hervé Pennec prend la parole et adresse deux questions à Francesca Grassia. Premièrement, il aborde la question prochaine du périmètre des sections, cherchant à savoir quelle échéance le CNRS a fixée pour recevoir les recommandations émanant des sections et du Conseil Scientifique d'Institut. Deuxièmement, il s'interroge sur le caractère urgent de cette demande, si un délai supplémentaire pour la réflexion est envisageable.

Francesca Grassia répond qu'il reste très peu de temps, car le mandat des sections et des Commissions interdisciplinaires, initialement fixé à cinq ans comme le nôtre, a été réduit en octobre à quatre ans. Il a été décidé de mettre fin au mandat en cours, ce qui entraîne des élections anticipées d'une année. Le calendrier électoral est prévu pour que le prochain mandat commence en septembre 2025, les élections commençant avec les premières décisions électorales signées par le PDG du CNRS en décembre 2024.

La réflexion sur la redéfinition du périmètre des sections a été confiée au Conseil scientifique du CNRS. Naturellement, ce conseil souhaite connaître les positions des présidents des différents conseils, sections et CID. Ainsi, le président du Conseil scientifique du CNRS, Olivier Coutard, est intervenu lors de la CPCN du 18 janvier. De plus, une réunion importante est prévue le 2 février avec la C3N, qui est l'organe de coordination de toutes les instances du comité national. À cette occasion, les dix présidents des Conseils scientifiques d'institut, récemment nommés ou élus, se réuniront pour discuter de ce sujet, qui constitue l'un des points majeurs à l'ordre du jour.

Il y a donc une concertation souhaitée par le Conseil scientifique. Il est important de noter que les instituts communiquent également avec leur propre Conseil scientifique et avec les présidents de leurs sections.

Le calendrier est extrêmement serré. C'est pour cette raison que Francesca Grassia a organisé une réunion de travail exceptionnelle. Elle revient ainsi sur la question qui lui a été posée concernant le Conseil scientifique d'institut. Comme le CS a été saisi du sujet en novembre lors de sa première réunion plénière, il restait très peu de temps pour qu'ils puissent émettre leur avis et réfléchir de manière approfondie sur le sujet. La date butoir est fixée pour la session du Conseil scientifique en avril, précisément autour du 22 avril.

En avril, le Conseil scientifique doit rendre son avis. Une fois cet avis émis, le CNRS prendra une décision qui pourra s'aligner sur cet avis. Le Conseil scientifique se prononcera non seulement sur le document qui a été élaboré par la direction du CNRS, mais il pourra également formuler d'autres propositions. Il est libre d'aller au-delà de cet exercice et de se saisir lui-même de suggestions et de propositions qui dépassent ce qui lui a été demandé. L'avantage de ce document est qu'il pose des questions précises, bien ciblées, même si elles peuvent être mal placées ou discutables, mais il est en tout cas clair. Cela permet d'éviter de faire une saisine vague et complexe à gérer, en demandant simplement des propositions à blanc.

À partir du mois d'avril, la décision du CNRS sera prise, et à ce moment-là commencera le compte à rebours. C'est-à-dire que, une fois que nous aurons une idée claire des intentions du CNRS, il ne faudra pas oublier que les intitulés des sections jouent un rôle, mais aussi les mots-clés, qui définissent avec beaucoup plus de précision les périmètres. Ainsi, l'échange entre l'institut et les présidents des sections concernées doit être effectué pour aboutir à un intitulé qui sera ensuite fixé par le texte. Il y aura donc un arrêté modificatif concernant les intitulés des sections qui sera émis vers le mois de novembre.

Après avoir été soumis à l'épreuve des fourches caudines des instances, c'est-à-dire le conseil scientifique du CNRS non pas sollicité pour réfléchir, mais pour se prononcer sur la décision finale, il y a le CSA, l'instance dédiée au dialogue social, et enfin, le conseil d'administration. Une fois que le conseil d'administration aura rendu son avis, cet avis devient exécutif.

À partir de juillet-septembre, Francesca Grassia aura pré-saisi le ministère, qui engagera alors la procédure d'émission de l'arrêté modificatif. Ce dernier sera signé dans les délais ministériels et l'on espère conclure ce processus d'ici la fin du mois de novembre. Dès lors, les chercheurs seront rapidement informés et sensibilisés, comme l'a indiqué Alain Schuhl, sous réserve de l'approbation ministérielle des propositions formulées. Ils devront donc se tenir prêts à observer les évolutions potentielles dans le paysage des sections. Cette vigilance est nécessaire afin de pouvoir demander leur rattachement ou s'inscrire sur les listes électorales de la section appropriée, le cas échéant.

En 2012, un important remaniement a été effectué au sein des sections. Notamment, la section informatique a été divisée en deux parties distinctes. Les mathématiciens, précédemment dans la section 1, ont été réaffectés à la section 41. Il a fallu trois ans pour que chaque chercheur soit correctement associé à la section correspondante. Pour prévenir de telles difficultés à l'avenir, un plan de communication sera mis en œuvre. Voici le calendrier théorique envisagé pour ces ajustements.

Comment le CSI va-t-il s'intégrer dans ce processus ? Nous serons consultés par le conseil scientifique du CNRS que Francesca Grassia convoquera pour une réunion de travail ad hoc les 8 et 9 février. Cette réunion, de nature interne, ne fera pas l'objet d'un compte rendu public, mais une synthèse des conclusions sera établie. Francesca Grassia a organisé cette réunion pour deux raisons principales. La première est de respecter un calendrier très contraint, et la seconde vise à permettre aux membres du conseil scientifique de mieux se connaître et de collaborer efficacement, partageant ainsi une vision commune. Elle a choisi de leur proposer une session de travail en retraite. Pour de nombreuses raisons, à la fin du mandat précédent elle a organisé une rencontre similaire à Berlin, accueillie par des membres étrangers du Conseil scientifique, dans le but de prendre du recul et de dresser le bilan du mandat.

Philippe Schlenker pose une question à Francesca Grassia concernant les créations et suppressions d'unités au CNRS. Il précise que sa question est moins urgente, mais néanmoins importante. Il demande : Quelles sont les contraintes actuelles ? Y a-t-il une politique du CNRS en termes de nombre d'unités ou d'équilibre entre Paris et la Provence ? Y a-t-il également une politique concernant le parc immobilier ? Peut-il y avoir, à un moment donné, de nouvelles unités ou de nouveaux locaux acquis par le CNRS ?

Francesca Grassia explique qu'au niveau du CNRS, il n'existe pas de politique spécifique concernant le parc immobilier, que ce soit en province ou à Paris. Selon elle, c'est avant tout la science et la politique scientifique de chaque institut qui guident les décisions. Elle considère que la question posée est très pertinente et suggère de la poser à Marie Gaille, notamment pour ce qui concerne le CSI et les SHS. À sa connaissance, il n'y a pas de préférence marquée pour être situé en province plutôt qu'à Paris. Le CNRS a toujours été un organisme national, présent dans diverses régions. Selon les disciplines, les logiques peuvent varier : les mathématiciens sont répartis partout, tandis que les sciences humaines et sociales tendent à être fortement concentrées à Paris et dans sa région. Cela dépend donc des spécificités de chaque discipline. L'INSHS, en tant qu'institut, est particulièrement distinct car il compte un grand nombre d'unités de petite taille, alors que dans d'autres disciplines, on a historiquement tendance à créer des unités de plus en plus grandes. À titre d'exemple, l'IN2P3 a une unité qui regroupe 800 personnels, ce qui équivaut presque à un institut à part entière. Elle mentionne également la politique partenariale, appelée politique

de site, qui concerne les relations avec différentes universités. Ces aspects relèvent de la politique de la direction du CNRS, mais, selon ses informations, il n'existe pas de volonté particulière de privilégier la Province plutôt que Paris.

Philippe Schlenker explique qu'il pose sa question car il a reçu des échos dans les laboratoires qui pourraient être inexacts ou spécifiques à l'INSHS plutôt qu'à d'autres instituts. Ces échos font état d'un nombre rigide et constant d'unités, impliquant qu'aucune nouvelle unité ne peut être créée sans en fermer d'autres. On lui a également indiqué très explicitement qu'il n'y aurait pas d'expansion du parc immobilier, même dans des situations où cela ne coûterait rien au CNRS. Il se demande donc si ces informations proviennent uniquement de l'INSHS ou si elles sont incorrectes. Cependant, le discours tenu par Francesca Grassia, que Philippe Schlenker est ravi d'entendre, ne semble pas correspondre à ce qui est parfois rapporté dans les laboratoires.

Francesca Grassia ajoute qu'il est possible qu'elle se trompe entièrement en ce qui concerne l'INSHS, c'est pourquoi elle nous a principalement orientés vers Marie Gaille, car c'est elle qui sera en mesure de confirmer ou d'infirmer ces rumeurs ou ces vérités qui circulent dans les laboratoires. Les aspects du cadre immobilier ne sont pas ceux qui préoccupent le plus le SGCN. Même si elle participe à de nombreuses réunions, que ce soit au conseil scientifique ou à la CPCN, et qu'elle entend souvent Antoine Petit intervenir. Globalement, les stratégies sont principalement guidées par des besoins scientifiques et des politiques scientifiques.

Matthieu Cassin soulève une question concernant la durée du mandat des sections, qui a été réduite à quatre ans. Cette modification avait été évoquée dès le début de la mandature, mais elle a été mise en œuvre en cours de mandature. Il s'interroge sur le statut du mandat actuel des CSI et demande si une mesure similaire pourrait être envisagée.

Francesca Grassia répond que, à sa connaissance, aucune mesure similaire n'est envisagée. Cependant, elle a posé cette question tout comme nous. Elle décrit le Comité national comme une horloge, avec ses sessions, ses commissions interdisciplinaires et son conseil scientifique, qui doit continuer à fonctionner sans interruption. Elle a également souligné à Antoine Petit que, pendant la crise de la Covid, le Comité national était la seule instance qui a continué à fonctionner normalement, en rendant tous les travaux dans les délais prévus.

Francesca Grassia exprime sa préoccupation que, progressivement, il pourrait y avoir un déphasage croissant, une désynchronisation des processus. Elle aborde également la question du mandat des directeurs d'institut (DI), du conseil scientifique, ainsi que celui du PDG et du DGDS, qui est de quatre ans, alors que d'autres mandats durent cinq ans. Elle souligne le problème des accords-cadres, particulièrement avec les UMR, qui continuent d'avoir un mandat de cinq ans. Elle rappelle que certaines sections étaient opposées à la réduction du mandat à quatre ans, arguant qu'elles souhaitaient pouvoir observer tous les laboratoires pendant une mandature complète. Elle note que cinq ans peuvent sembler longs, et évoque le moment où Antoine Petit a proposé de prolonger le mandat précédent d'une année supplémentaire, ce qui a provoqué une réaction immédiate et très défavorable. Francesca Grassia sur la question des durées de mandat rappelle que les unités durent cinq ans alors que les sections sont passées à quatre ans. Elle soulève la question de savoir si cela justifie une révision des mandats des conseils. Cela reste incertain. En tant que secrétaire général du Comité national, elle met en lumière le problème de désynchronisation. Les sections et les conseils sont décalés d'un demi-mandat. Selon elle, il est logique de ne pas renouveler les mandats de tous les conseils, sections et commissions interdisciplinaires en même temps, car cela nécessiterait de doubler les effectifs, représentant un effort considérable. De plus, renouveler tout simultanément pourrait

paralyser le fonctionnement de l'organisation, créant des trous. Elle utilise la métaphore de l'horloge pour illustrer que certaines fonctions doivent continuer sans interruption.

Par exemple, concernant les avancements, notamment pour les Commissions Interdisciplinaires (CID), celles-ci ne sont pas autonomes ; elles dépendent des sections auxquelles elles sont rattachées et entrent en jeu plus tardivement, avec des élections ultérieures. Nous savons que pour obtenir un avancement dans la CID 50, cela ne se produit pas lors de la première année en octobre, car la CID 50 n'existe pas encore à cette période. Il faut attendre la session de printemps pour voir des avancements dans cette commission. Ainsi, nous parvenons à fonctionner tant bien que mal avec des instances qui n'existent pas encore au début de leur mandat, mais cette situation ne s'applique pas à toutes les commissions.

Julie Brumberg-Chaumont prend la parole. Elle souhaite connaître les motivations ayant conduit à la réduction des mandats à quatre ans. Elle pose également une question, qui revêt une importance particulière pour elle : qui est l'auteur du document intitulé "Proposition de modification des périmètres de sections" ?

Francesca Grassia répond à la première question en précisant, comme elle l'a indiqué entre les lignes, que les sections considéraient qu'un mandat de cinq ans était trop lourd. Elle ajoute également que les sections, aujourd'hui presque unanimement adoptent une règle déontologique interne selon laquelle les membres ne se présentent pour un avancement durant leur mandat. Bien que cela ne soit pas réglementaire et qu'ils aient le droit de le faire, ils choisissent déontologiquement de ne pas le faire. Demander à un jeune chargé de recherche de patienter cinq ans est compliqué dans un contexte où la vie des scientifiques est très chargée.

Elle mentionne également que, même dans un mandat de CID réduit à quatre ans, le taux de démission est très élevé. Elle présente les statistiques chaque année et bien qu'elle n'ait pas voulu aborder ce sujet lors de la dernière réunion de la CPCN pour ne pas démoraliser, elle souligne que cela fait deux ans qu'elle tire la sonnette d'alarme. Dès la première année, des démissions ont été observées dans certaines sections, ce qu'elle a comparé avec les deux mandats précédents. Le travail en section est particulièrement lourd, surtout si l'on participe également à une CID. La demande de réduction du mandat visait donc essentiellement à maintenir les effectifs, préserver l'activité et adopter une approche raisonnable, sachant qu'il est possible de cumuler deux mandats si désiré.

Francesca Grassia répond également à la deuxième question. Elle précise que l'auteur du document intitulé « Proposition de modification des périmètres de sections » est la direction du CNRS, qui fonctionne sous forme de direction collégiale. Cette direction inclut le PDG, les trois directeurs généraux délégués, les dix directeurs d'instituts, ainsi que la DIRCA et le directeur de la communication. Au sein de ce collège, diverses propositions émanant des instituts ont été discutées de manière collégiale, impliquant toutes les disciplines. De nouvelles idées ont ainsi pu émerger et, in fine, le document a été élaboré par la direction du CNRS, c'est-à-dire le PDG et le directeur général délégué à la science, qui a joué un rôle prépondérant dans sa rédaction.

Matthieu Cassin remercie Francesca Grassia pour sa participation et pour les éclaircissements apportés lors de la séance. Francesca Grassia rappelle qu'elle reste disponible pour toute question ultérieure. Elle quitte la séance à 14h30.

Ordre du jour

14h15-15h : Réflexions sur le périmètre scientifique des sections du CoNRS relevant de l'INSHS

• Invités : Présidents des sections 32, 33, 35, CID 53

Matthieu Cassin prend la parole pour proposer de passer au point suivant de l'ordre du jour : la réflexion sur le périmètre scientifique des sections du Comité national de la recherche scientifique relevant de l'INSHS. Il mentionne que ce point s'appuie sur le document présenté lors du Conseil Scientifique en octobre, ainsi que sur les interventions des présidents des sections concernées, ou pour l'une d'elles, du secrétaire scientifique de la section 33, Nicolas Lyon-Caen, qui remplace sa présidente empêchée. Il exprime le souhait de donner un aperçu plus argumenté et explicite des enjeux que représente un tel changement de périmètre. Il justifie également l'urgence de discuter de ce sujet aujourd'hui, malgré la préférence de la direction de l'Institut pour un report, car attendre pourrait signifier ne pas exprimer d'avis sur ce point crucial. Matthieu Cassin conclut en indiquant qu'il laisse les présidents ou secrétaires des différentes sections présenter les enjeux, peut-être dans l'ordre numérique des sections, pour simplifier la présentation. Matthieu Cassin donne la parole à Frédéric Hurllet, président de la section 32.

Frédéric Hurllet commence par remercier vivement le CSI pour cette discussion, soulignant que c'est la première fois qu'une discussion approfondie a lieu concernant les SHS. Il rappelle qu'une première discussion avait déjà eu lieu au sein de la CPCN, mais qu'elle s'était déroulée en présence d'une cinquantaine de sections, rendant les échanges plus complexes. Il exprime donc sa grande appréciation pour cette opportunité.

Frédéric Hurllet annonce qu'il va présenter le point de vue de la section 32, en notant que ses collègues interviendront ultérieurement pour enrichir la discussion. Il explique qu'il est difficile de se limiter au point de vue de la section 32, car tout est interconnecté, notamment avec les sections 33, 35 et CID 53.

Il mentionne que le document en circulation, initialement qualifié de confidentiel, a été distribué plus largement au sein de la CPCN après avoir émané de la direction. Il exprime sa satisfaction quant à cette diffusion, la jugeant favorable à la transparence.

Il souligne que le débat actuel concerne principalement le dédoublement de la section 35 en 35.1 et 35.2, une question qui découle de l'hétérogénéité de cette section. Aurélien Robert, qui s'exprimera au nom de la section 35, reviendra plus en détail sur ce point.

Pour commencer, il va tenter de rester aussi synthétique que possible, bien qu'il ait plusieurs points à aborder. Tout d'abord, dans une perspective stratégique, la situation actuelle conduit à augmenter le nombre de sections de l'INSHS, qui passe de 10 à 11. Cette augmentation ne peut pas se faire sans ajustements ('à moyen constant') puisqu'il est impossible d'augmenter le nombre de sections sans modifier l'architecture existante. Cela concerne notamment des sections comme la 32, la 31, la 33, et la 35, formant un système de vases communicants qui nécessite une réflexion globale.

La question fondamentale est de savoir si les enjeux scientifiques justifient cette modification. Y a-t-il un conflit avec les attentes ou l'acceptabilité des communautés concernées ? Plusieurs points méritent d'être considérés. Sur le plan technique, comme Mathieu Cassin l'a évoqué, l'idée d'un repérimétrage est légitime, notamment pour la section 32 où cela ne pose aucun problème particulier. La science évolue avec le temps, et il n'est pas question de rester figé, même si la section 32 a déjà connu des évolutions. Un document du SGCN, illustrant les changements de périmètre des sections, est très instructif à ce sujet. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'essence même de la section 32, un débat approfondi aurait peut-être été souhaitable au préalable.

Le document mentionné a été reçu fin novembre, il y a deux mois. Il a été découvert par hasard, via un canal syndical. Il en découle un problème de calendrier, déjà évoqué par Mathieu Cassin, qui est crucial, car une discussion avait été sollicitée avec l'INSHS. Cette discussion a été reportée à la session de printemps, qui est exceptionnellement divisée en deux cette année, une en février et une autre en juin. La session de février étant trop proche,

il n'y aura pas de discussion habituelle avec l'INSHS, mais cela se tiendra en juin. Cependant, en juin, les décisions auront déjà été prises. Dans ce contexte, il est crucial que la section et le CSI s'expriment dans les différents conseils existants, comme la C3N, et naturellement, le Conseil Scientifique qui émettra un avis.

La question principale, et surtout la question scientifique, est assez cruciale par rapport aux autres aspects abordés. La section 32, dédiée aux Mondes anciens et Médiévaux, est directement concernée par la réforme proposée, qui entraînerait une migration massive des philologues vers la section 35. Pour rappel, la section 32 compte environ 220 chercheurs. Bien que le décompte exact n'ait pas été effectué, on estime qu'un tiers, voire moins, des chercheurs pourraient se trouver dans une position délicate si on leur demande de rejoindre la section 35. La véritable interrogation demeure donc : la philologie sera-t-elle déplacée de la section 32, qui abrite un nombre significatif de philologues, vers la 35.1 ou la 35.2 ? Sur ce point, il n'existe pas de précisions vraiment définitives.

La première remarque concerne notre surprise, car dans un contexte où l'on évoque fréquemment l'interdisciplinarité, voire la pluridisciplinarité, il semble que la section 32 se vide d'une partie de ses forces vives, notamment la philologie, qui est pourtant une composante essentielle de cette section. Cela entraîne une sorte de reflux disciplinaire, ce qui est regrettable et quelque peu surprenant.

Un autre point à souligner est que l'archéologie se retrouve alors en position dominante, ce qui, d'un certain point de vue, résulte de la priorité donnée à cette discipline. Cela est très positif, mais l'archéologie se retrouverait représentée par le plus grand nombre de chercheurs, presque isolée. À mon avis, cela comporte un risque de déconnexion entre l'archéologie pratiquée au CNRS et celle menée dans les universités, où elle est une partie intégrante des UFR SHS.

Frédéric Hurllet, historien, soulève en outre une question qui mérite d'être posée. Il trouve problématique que l'histoire, qui a traditionnellement un rôle de subsidiarité vis-à-vis des universités au sein du CNRS, soit peu représentée dans le recrutement au sein des sections. Généralement, les sections ne recrutent pas, ou très peu, des historiens spécialisés uniquement dans l'Antiquité pure ou même des historiens médiévistes. Il y a bien quelques historiens, mais ils sont rares. Il souligne que le recrutement privilégie généralement des profils qui ne sont pas couramment choisis par les universités, ce qui est considéré comme une très bonne politique. Cependant, il pointe un problème concernant l'histoire, qu'il considère comme une partie essentielle du savoir, mais aussi de la section 32. De son point de vue, l'histoire se retrouve assez isolée car, auparavant, elle était intégrée dans une section historiquement dédiée à l'histoire d'une période spécifique. Actuellement, il est incertain de la position des historiens : ils ne sont manifestement pas dans la section 35 et, dans la section 32, ils représentent désormais une part très minime.

Pour conclure, Frédéric Hurllet aborde la question qu'il considère comme la plus importante : la définition de la section. Il explique que l'ADN de la section 32, dédiée aux mondes anciens et médiévaux, réside dans l'étude de ces époques à travers tous les types de sources disponibles. Cela implique l'étude de l'Antiquité via l'archéologie, la philologie, l'histoire, l'épigraphie ou encore la papyrologie. Il souligne que la philologie n'est pas une science périphérique mais constitue l'une des colonnes vertébrales de la section, au même titre que l'archéologie. Frédéric Hurllet insiste sur le fait que les historiens, papyrologues et épigraphistes ont tous une composante philologique significative dans leur travail. Il exprime son incompréhension face à l'idée de supprimer la philologie d'une section qui se base précisément sur l'étude des sociétés fondées sur l'écriture, la considérant comme une démarche presque incroyable.

Frédéric Hurllet exprime son étonnement, notamment parce que la question des conséquences du transfert d'une discipline n'a pas été clairement abordée. Concernant les

rapports entre les sections 35 et 32, il reconnaît qu'il existe un sujet de discussion scientifique potentiel, même s'il est personnellement sceptique quant à sa pertinence. Toutefois, il admet que, en jouant l'avocat du diable, on pourrait soutenir l'existence de cette discussion.

Il aborde spécifiquement la question des recrutements croisés entre les sections 35 et 32, qui est une réalité tangible. Des collègues en philologie sont recrutés tant dans la section 35 que dans la 32, ce qui soulève des interrogations. À son avis, le fait qu'il y ait des recrutements croisés entre les sections n'est pas problématique en soi. Il rappelle que des recrutements similaires se produisent entre les sections 31 et 32 sans que cela n'ait jamais suscité d'inquiétudes, et de même entre les sections 32 et 33, ou 32 et 35. Il insiste sur le fait que la science ne s'opère pas de manière cloisonnée, et par conséquent, il y a naturellement des interactions entre les sections, ce qui ne lui pose absolument aucun problème. Au contraire, il considère cela comme tout à fait normal. Ce qui le gênerait, cependant, serait que des champs disciplinaires entiers échappent au champ d'action des sections, ce qui serait plus préoccupant.

Frédéric Hurlet rappelle que bien qu'il y ait des recoupements entre les candidats des sections 32 et 35, ceux-ci ne sont pas nombreux. Sur environ 150 candidats aux concours, entre 10 et 20 se présentent simultanément dans les deux sections, ce qui, selon lui, n'est pas significatif.

Il explique ensuite qu'il existe deux formes de philologie pratiquées au sein de ces sections. La philologie pratiquée dans la section 35 est plus axée sur l'épistémologie et revêt une grande utilité. Tandis que la philologie dans la section 32 est davantage ancrée dans le temps et l'espace et est plus technique, ce qui lui confère également une valeur importante. Pour finir, il exprime son désaccord avec l'idée de changement proposée, la qualifiant de mal préparée. Il insiste sur la nécessité de bien préparer la discussion sur ce sujet, mettant en garde contre la précipitation des décisions sans une réflexion suffisante. Il termine là son intervention, laissant la place à la suite des discussions.

Matthieu Cassin exprime sa gratitude envers Frédéric Hurlet et propose d'écouter les présentations de toutes les sections avant de lancer la discussion. Il estime que cette approche sera plus productive. Il invite Nicolas Lyon-Caen, secrétaire scientifique de la section 33, qui remplace sa présidente, à prendre la parole.

Nicolas Lyon-Caen remercie pour l'invitation et partage son expérience similaire à celle de la section 32, ayant découvert le dossier relativement tard, en novembre. Le mois de décembre a été consacré à la recherche de nouveaux membres en raison de nombreuses démissions. Il estime que le problème de leur section est un peu moins préoccupant, car il concerne principalement l'histoire de l'art et, pour la CID 53, l'histoire des sciences.

Depuis le début de ce mandat, et même depuis la fin du précédent, la section 33 a tenté de clarifier ses frontières, principalement avec la section 32. La section 33 a longtemps accueilli les recherches concernant les mondes non-européens, ou ce que l'on pourrait appeler les aires culturelles. La délimitation autour de l'année 1500 est toujours en discussion ; pour nous, la section est concernée par la période qui suit.

Dans notre section, nous comptons un certain nombre d'historiens d'art qui, pour l'instant, ne sont pas des archéologues mais pourraient potentiellement migrer vers une nouvelle configuration de la section 35. Cela nous pose problème, notamment parce que nous recrutons régulièrement des historiens d'art. Bien que nous ayons fréquemment des discussions sur ce qui relèverait plutôt de la section 35, telles que la philosophie des arts et l'esthétique, ces discussions sont devenues des rituels au fil des années. Néanmoins, cela ne nous a pas empêchés de recruter des historiens d'art régulièrement, peut-être pas chaque année, mais au moins une fois tous les deux ans.

Nous avons rapidement sondé les membres de notre section spécialistes en histoire de l'art. Selon les réponses obtenues, l'idée de se séparer des historiens ne leur semble pas judicieuse. Cela soulève des questions d'évaluation et probablement d'affinités avec d'autres approches en matière d'art en général. Bien que cela ne représente pas un effectif considérable au sein de la section, il y a tout de même plusieurs dizaines de chercheurs et chercheuses concernés.

Concernant l'histoire des sciences, Nicolas Lyon-Caen avance quelque peu à l'aveugle car il n'a pas eu accès au document préparatoire. Il mentionne qu'il y a eu un manque de communication, mais il souligne que l'histoire des sciences est devenue, depuis plus d'une décennie, un des points forts de la section 33. Cette spécialité concerne diverses aires culturelles, avec des chercheurs travaillant sur l'histoire des sciences en Asie, en Europe et autour de la Méditerranée. Cette spécificité représente une part considérable de la force de la section et continue d'attirer des recrutements. Collectivement, il est exprimé un fort attachement à cette spécificité, qui distingue la section des recrutements universitaires habituels.

En ce qui concerne le point le plus litigieux, à savoir l'histoire de l'art, nous sommes plutôt favorables à ce qu'ils restent avec nous. De leur côté, les spécialistes de l'histoire de l'art préfèrent également rester. C'est tout ce que Nicolas Lyon-Caen peut dire pour l'instant.

Matthieu Cassin remercie Nicolas Lyon-Caen et donne la parole à Aurélien Robert, président de la section 35.

Aurélien Robert salue l'assemblée et exprime ses remerciements pour l'invitation. Il mentionne qu'il a plusieurs points à aborder. Sur le fond, il se dit en accord à 99% avec les interventions précédentes de Frédéric Hurllet et Nicolas Lyon-Caen, mais souhaite apporter quelques précisions supplémentaires.

Frédéric Hurllet a mentionné que c'était une demande de la section 35. En effet, cette demande de division de la section 35 n'est pas récente. Cela fait 15 ans que Aurélien Robert y siège et cette demande avait déjà été formulée à l'époque. En réalité, ce débat doit être éclairé par le document mentionné, produit par le SGCN, qui retrace l'historique des sections, des intitulés et des mots-clés.

Aurélien Robert fait un petit historique pour illustrer l'intérêt de ce sujet pour notre discussion actuelle, notamment en ce qui concerne la philologie. La philologie n'apparaît pas systématiquement dans les documents, mais il existe une histoire des intitulés remontant à 1949. Toutefois, cela reste mystérieux pour les membres de la section 35, car cela n'a jamais été explicitement demandé par la section 35 d'inclure spécifiquement la philologie comme discipline. Il ne sait pas d'où est venu cet intitulé il y a quelques années, quand la section était appelée "Science philosophique, science philologique et science des arts". Cela a duré peut-être une décennie, durant laquelle la philologie était explicitement mentionnée dans l'intitulé de la section 35.

Il est clair pour les membres de la section 35 que la philologie est présente dans plusieurs sections, à différents degrés et avec différents usages, notamment dans les sections 32, 33 et 35. Pour eux, il est hors de question de centraliser toute la philologie dans leur section, car ils seraient incapables d'évaluer adéquatement des candidats formés en histoire, des philologues travaillant par exemple sur une seigneurie du XIIIe siècle ou des chartes diverses. Ils pensent qu'il serait plus approprié que ces candidats soient évalués par des historiens des sections 32 ou 31.

C'est une demande ancienne de la section 35 de ne pas se voir attribuer tout ce qui ne trouve pas sa place dans les autres sections. Historiquement, à chaque nouveau mandat, quelque chose de nouveau est ajouté à la section 35, que ce soit en rapport avec l'histoire des textes ou avec l'art. Autrefois, ils avaient uniquement la musicologie, puis c'étaient les

sciences des arts. À un certain moment, la section incluait les sciences des textes, la théorie et l'histoire des littératures et des arts.

Aurélien Robert évoque une période d'ambiguïté entre 2004 et 2008, il y a environ 20 ans, marquée par des fluctuations concernant la place de la philologie et de l'histoire de l'art. Ce débat revient sur le devant de la scène. Après discussions avec ses collègues de section, il est clairement établi que l'histoire de l'art (c'est-à-dire les chercheurs formés dans des départements d'histoire, archéologie et histoire de l'art, avec des méthodes clairement historiques) devrait rester avec les sections 32 et 33, et que la philologie, telle que pratiquée par les historiens des périodes anciennes, reste dans la section 32. Quant à la division de la section 35 en deux, il souligne que cela ne poserait pas de problème, car les communautés sont déjà bien identifiées et spécifiques. Concernant la philosophie, incluant la philosophie des sciences et même une partie de l'histoire des sciences, cela demeure très spécifique à la section 35, distinct de l'histoire sociale ou institutionnelle des sciences pratiquée en section 33. Les historiens des sciences de la section 33 sont généralement plus orientés vers une approche historique traditionnelle, contrairement à ceux de son propre laboratoire, le SPHERE (UMR 7219), qui se concentrent sur l'histoire conceptuelle des sciences.

Aurélien Robert souligne qu'il est tout à fait envisageable que l'histoire des sciences soit présente dans les trois sections, et cela ne le surprendrait pas. Comme l'a précédemment mentionné Frédéric Hurlet, la science ne se fait pas de manière rigide ou cloisonnée. Cette collaboration interdisciplinaire fonctionne très bien et lorsqu'il existe des cas complexes, les présidents des sections 32, 33 et 35 se consultent pour discuter des concours, assurant ainsi une gestion fluide et efficace des recrutements dans les sections.

Aurélien Robert souhaite également mentionner une information partagée lors de la dernière session de la CPCN par Alain Schuhl, qui a évoqué brièvement la question de la masse critique, c'est-à-dire le nombre de chercheurs par section. Ainsi, la redéfinition des périmètres des sections ne repose pas uniquement sur des considérations scientifiques, mais prend également en compte des aspects liés à la taille des groupes de chercheurs, soulignant que les décisions ne sont pas exclusivement dictées par les enjeux scientifiques discutés aujourd'hui.

Aurélien Robert clarifie que, selon les informations reçues, pour qu'une section soit viable, elle doit compter entre 150 et 170 chercheurs. Ainsi, diviser la section 35, qui compte actuellement 208 chercheurs actifs, en enlevant les émérites, résulterait en deux sections trop petites. Il précise qu'il ne parle pas des postes à pourvoir lors des concours, mais simplement des effectifs actuels de la section. Il semble que le processus de redéfinition des sections consistera en une répartition mécanique des chercheurs, où l'on cherchera à compléter les effectifs des deux nouvelles sections, 35.1 et 35.2, pour atteindre une masse critique adéquate.

Aurélien Robert exprime que, selon lui, ce type de considérations, qui ne sont pas scientifiques, sont peut-être à l'origine de ce bricolage. Il souligne que les sections n'ont pas été consultées, mentionnant que ni Marie Gaille ni Alexandre Gefen ne lui ont demandé son avis sur le document qui a circulé. Il a appris l'existence de ce document par le biais syndical le même jour que Frédéric Hurlet, et ils se sont immédiatement contactés pour discuter de leur surprise face à la méthode employée. Il ajoute qu'il n'a pas manqué d'exprimer son mécontentement à Marie Gaille et à Alexandre Gefen, qui n'ont pas vraiment répondu sur ce sujet.

Pour les chercheurs, on compte environ 220 en section 32 et 208 en section 35. La division envisagée de la section 35 poserait potentiellement un problème de répartition des chercheurs, notamment en littérature et en art, ce qui rend la décision délicate. La question se pose de savoir où placer exactement la philologie, entre les sections 35.1 et 35.2, cette répartition étant essentiellement un calcul numérique des effectifs par section. Ce contexte

illustre bien les problèmes rencontrés : absence de consultation des sections, un calendrier impraticable et une annonce de décision en juin lors de la CPCN, donnant l'impression que les avis des sections sont ignorés, ce qui laisse les membres des sections se sentir ignorés par ce processus.

Pour ce qui est du rapport de conjoncture, nous sommes tenus de le soumettre prochainement. Aurélien Robert n'est pas au courant de la situation pour les sections 32 et 33, car ils en ont discuté brièvement, mais leur section, la 35, prépare son rapport pour souligner les questions stratégiques concernant la philologie et l'histoire des sciences. Ce rapport expliquera pourquoi ces disciplines sont cruciales au sein de la section 35 et pourquoi elles ont aussi leur place ailleurs, car il existe différentes méthodes pour pratiquer la philologie et l'histoire des sciences, justifiant ainsi leur présence dans divers périmètres. Naturellement, lorsque nous exprimons ces préoccupations, Antoine Petit et Alain Schuhl nous qualifient de conservateurs, arguant qu'il est inconcevable que la science n'ait pas évolué depuis longtemps. C'est le discours qui nous a été tenu lors de la CPCN. Cela reste, à notre avis, un argument peu convaincant, surtout lorsque l'on consulte les documents du SGCN qui montrent que les sections ont constamment été modifiées, que ce soit en termes de numéros, d'intitulés ou de mots-clés. Nous ne sommes pas opposés au changement, mais insistons pour que celui-ci soit guidé par une logique scientifique plutôt que par des considérations comptables.

Mathieu Cassin remercie Aurélien Robert et donne la parole au dernier intervenant, le président de la CID 53, Jean-Noël Jouzel.

Jean-Noël Jouzel prend brièvement la parole pour clarifier le rôle de la CID 53, qui relève de l'INSHS. Il souligne que, contrairement aux sections, la CID 53 inclut une diversité disciplinaire significative, avec la présence de membres issus des sciences dures et donc pas seulement des sciences sociales, tels que deux physiciens, un chimiste, ainsi qu'une spécialiste du langage et cognition et un informaticien, en plus des anthropologues, sociologues, historiens et philosophes. Il précise que l'intitulé de la CID 53, « Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies », est le fruit d'une évolution par rapport au mandat précédent. Initialement centrée sur la communication des sciences, cette commission interdisciplinaire s'est orientée vers l'étude sociale des sciences au fil des années. Jean-Noël Jouzel indique que, dans le cadre du projet actuel, la CID 53 est destinée à être dissoute. De fait, théoriquement, les CID ne sont pas pérennes, même si certaines d'entre elles s'inscrivent dans la durée.

Jean-Noël Jouzel s'interroge sur l'avenir du périmètre couvert par cette CID dans le cadre du nouveau projet. Il mentionne avoir trois points à aborder. Le premier concerne le document distribué, qu'il trouve elliptique. Le document affirme en premier lieu que la CID 53 « peine à recruter les membres de son propre comité ». C'est exact, la CID 53 souffre d'être en constant sous-effectif. Mais les raisons de cette difficulté sont sans lien avec son périmètre : la plupart des CID sont logées à pareille enseigne du fait des règles extrêmement contraignantes qui pèsent sur leur composition, leurs membres élus devant obligatoirement siéger dans une autre instance du CoNRS (section, conseil scientifique, conseil scientifique d'institut). Deuxièmement, le document avance que la CID 53 recrute « avant tout des collègues en sciences studies ou des philosophes/épistémologues ». Sans être fautive, l'affirmation fait l'impasse sur le fait que la CID 53 recrute aussi, comme CR et comme DR, des chercheurs venus de disciplines ne relevant pas de l'INSHS (géologie, psychologie expérimentale, informatique...).

Jean-Noël Jouzel souligne que la CID 53 recrute principalement, d'une part, des chercheurs en Science Studies ou des philosophes épistémologues. Les premiers mènent des enquêtes empiriques pour explorer comment les savoirs sont produits, ou pas, et comment ils se diffusent, ou non, dans divers contextes sociaux. Les seconds s'attachent à conceptualiser

les sciences et les connaissances qu'elles engendrent. Bien que ces deux profils dominent les recrutements, la CID 53 s'intéresse également à des profils bien plus atypiques. Ces derniers proviennent de disciplines diverses comme les sciences du langage, les neurosciences, la psychologie cognitive, l'archéologie ou la géologie, qui ne s'inscrivent ni dans les Science Studies ni dans l'épistémologie, témoignant de la diversité et de la spécificité des recrutements de la CID.

La CID 53 cherche à intégrer des individus aux profils rares, souvent décrits comme des 'moutons à cinq pattes', provenant de domaines comme la physique ou la géologie, qui tentent de contribuer aux sciences sociales. Ces profils ne trouvent pas aisément leur place dans les périmètres des sections plus classiques.

Jean-Noël Jouzel aborde le sujet des candidats, directement lié à ce qu'il vient de mentionner. Avec le redécoupage prévu, il ressort que seules l'épistémologie et l'histoire conceptuelle des sciences demeureront dans le périmètre de la future section « Histoire de la pensée, philosophie, épistémologie, histoire des sciences ». Ainsi, les approches des Science Studies, empiriques et réflexives, concernant la production et la circulation des erreurs scientifiques et techniques dans la société, auront des difficultés à trouver leur place dans ce nouveau découpage. Il estime qu'il y a peu de candidats, parmi ceux recrutés précédemment, qui auraient pu l'être par une section telle que la 35.1, dédiée à l'histoire de la pensée, à l'épistémologie et à l'histoire des sciences.

Ce type de candidats devra se tourner vers des sections. Cependant, pour siéger également en section 40, il constate qu'il est très difficile pour les profils interdisciplinaires de faire face à la concurrence. Ils pourront aussi opter pour les CID 52-55, mais il faut être réaliste : ces dernières recrutent très peu de chercheurs en sciences humaines et sociales, bien que cela arrive.

Voilà pour les candidats. En dernier point, concernant le CNRS, leur repérimétrage répond à un désir de la direction d'adapter les périmètres des sections et des CID à l'évolution de la science et des champs disciplinaires. Cela a été souvent mentionné pour démontrer la capacité du CNRS à rester connecté aux évolutions scientifiques, sans être prisonnier de découpages disciplinaires dépassés. Cependant, il estime que ce repérimétrage va quelque peu à l'encontre de cette intention, car faire disparaître une mention explicite des sciences en société, alors que les jeunes chercheurs en sciences sociales sont particulièrement attirés par ces sujets, lui semble contre-productif. Jean-Noël Jouzel l'observe notamment en section 40, plutôt orientée sciences politiques, où beaucoup s'intéressent aux enjeux environnementaux, alimentaires, de santé, numériques, etc.

À cet égard le projet de repérimétrage est contre-productif. En effet, le périmètre de la nouvelle section 35.1, tel qu'anticipé, ressemble beaucoup à celui de la section 72 du CNU, couvrant l'épistémologie et l'histoire des sciences, moins les techniques. Cependant, il rappelle que le rôle du CNRS est de promouvoir les recherches moins présentes à l'université. À l'international, les domaines des sciences en société, et Science Studies, sont en pleine expansion. Il se demande si revenir à un découpage universitaire, qui est sans doute en partie responsable des difficultés rencontrées pour institutionnaliser un champ social des sciences, est judicieux, il pense que cela n'enverrait pas le bon signal. En conclusion, il affirme que la proposition de repérimétrage est trop restreinte par rapport à l'étendue couverte par la CID 53 et que cela pourrait poser des problèmes tant pour les candidats que pour le CNRS.

Pour terminer, Marie Gaille annonce des discussions avec les sections, mais qui seront hors délais. De toute façon, comme l'ont précisé Alain Schuhl et Antoine Petit lors de la CPCN, ils ne souhaitent pas engager de discussion avec les sections. Ce qu'on peut comprendre d'une certaine manière, puisqu'ils estiment que les sections ne peuvent pas scier la branche sur laquelle elles sont assises. Ils veulent donc limiter clairement l'implication des sections

dans les discussions, considérant un conservatisme de celles-ci, ce qui n'est pas illogique du point de vue de la sociologie des organisations. Les organisations peuvent effectivement s'éteindre, pourquoi pas, mais il n'empêche que les seuls espaces où la discussion sera possible, c'est ici au conseil scientifique de l'INSHS.

Matthieu Cassin intervient pour souligner qu'il trouve intéressant d'écouter les quatre intervenants, car ils ont mis en avant des arguments variés qui semblent cependant converger. Il soulève également un aspect qui n'a pas été abordé : celui des enjeux liés non seulement au nombre de chercheurs par section, mais aussi aux postes ouverts lors des concours. En effet, selon la pratique de l'INSHS, un concours n'est pas ouvert pour moins de trois postes. Actuellement, la section 35 propose généralement quatre postes lors des concours. La scinder pourrait donc signifier l'ouverture de six postes, ce qui impliquerait nécessairement un redéploiement des postes entre les différentes sections et pas seulement un simple changement de chercheur.

Jean-Noël Jouzel réplique que, effectivement, c'est également une des raisons pour lesquelles la CID 53 est concernée, car les chercheurs de la CID sont déjà tous membres de sections. Par conséquent, il ne serait pas logique de simplement dupliquer une section en y intégrant des chercheurs de la CID. Il estime que ce sont les postes ouverts lors des concours qui intéressent principalement l'INSHS.

Frédéric Hurlet prend la parole : c'est ce qu'il avait évoqué au début, mais sans développer entièrement son raisonnement, à savoir qu'effectivement, avec des moyens constants, cela s'avère impossible. Ainsi, inévitablement, se pose la question des concours et, comme Matthieu Cassin l'a mentionné, le chiffre de trois est déterminant.

Matthieu Cassin demande s'il y a des réactions ou des questions de la part des membres du Conseil.

Jakob Vogel soulève également une question qui n'a pas encore été abordée, mais qui pourrait l'être dans le cadre de la réflexion sur le nombre de recrutements et de postes. Au niveau des DAS et de l'administration de l'INSHS, il trouve surprenant que l'on envisage de nommer deux sections 35 plutôt que de créer une nouvelle section. Cela signifie-t-il qu'une seule personne serait responsable au niveau de l'INSHS ? Est-ce réellement une nouvelle section ou est-ce juste une mesure de commodité pour organiser différentes réunions et concours ? Cette question l'intéresse particulièrement. Par ailleurs, concernant l'épistémologie ou les questions de connaissance sous-jacentes, en ce qui concerne l'archéologie, celle-ci serait liée aux sources philologiques classiques de l'évolution de la discipline. Au cœur de l'archéologie française, même à la fin du XIXe siècle, la philologie était prépondérante. Ce qui est particulièrement intéressant, ainsi que pour les questions d'histoire des sciences intégrées dans la réflexion des historiens, c'est également un aspect de l'évolution de l'historiographie des 20-25 dernières années que nous avons redécouvert et valorisé. À propos de l'histoire des sciences, affirmant qu'il existe plusieurs façons de l'aborder, tout comme il existe différentes approches en philologie, il estime tout à fait normal et naturel de défendre cette diversité d'approches.

Aurélien Robert prend la parole et explique qu'ils n'ont pas été consultés et qu'ils ne sont donc pas au courant des plans détaillés. Il a été surpris de découvrir les intitulés 35.1 et 35.2. En consultant le document sur l'histoire des sections, il remarque que les numéros de section changent fréquemment, avec des divisions et des renumérotations. Par exemple, l'équivalent actuel de la section 35 a déjà été numéroté 30, 45, 41 ; il est donc récent que la 35 ait une identité suivie. Il pense que c'est une question plutôt secondaire. Il suppose que l'idée est de créer deux sections distinctes, donc deux présidences. La vraie question est de savoir s'il y aura un ou plusieurs DAS responsables des sections, par exemple pour l'histoire de l'art, qui était précédemment dans une des sections 35. Il considère que c'est

une question technique, presque bureaucratique, et donc secondaire pour eux. Beaucoup y trouveront un moyen de s'accommoder, s'ils désirent vraiment procéder ainsi.

Jakob Vogel ajoute qu'à son avis, ce n'est pas du tout secondaire. En tant qu'historien de l'administration, il pense qu'il faut réfléchir aussi en termes de qui veut faire ceci et cela, au-delà des aspects comptables.

Aurélien Robert confirme qu'il partage cette opinion, c'est-à-dire qu'il ferait une distinction entre la volonté initiale du changement et les arrangements administratifs subséquents une fois la décision prise. Concernant la décision initiale, il émet l'hypothèse que le DAS de la section 35 a joué un rôle important dans les choix effectués, puisqu'il a exprimé à plusieurs reprises en section que la littérature et les arts étaient négligés, dominés par la présence des philosophes. Ainsi, séparer les deux seraient un moyen de redonner de l'espace à la littérature et aux arts, de leur garantir des postes spécifiquement dédiés, non pris par les philosophes. Il estime que ce nouveau découpage faciliterait le recrutement de littéraires, mais il croit que cette perception est erronée et qu'il peut le démontrer avec des données.

Jean-Noël Jouzel ajoute qu'il semble y avoir une volonté de faire une place aux chercheurs en arts. Cela nécessite donc un certain réaménagement. Il pense que cette idée vise à créer un regroupement centré sur l'art, en intégrant à la fois les disciplines traditionnelles et les approches novatrices en art, jugées particulièrement intéressantes. Ainsi, pour accueillir ces nouveaux acteurs, il est nécessaire de restructurer et potentiellement de redistribuer l'espace existant au sein des autres disciplines.

Frédéric Hurllet ajoute qu'il est d'accord. Cependant, il estime qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une réforme aussi vaste qui n'a pas été suffisamment préparée. Selon lui, il existe des moyens d'attribuer des postes, comme cela a été expérimenté l'année dernière, en demandant un coloriage spécifique. Cela a été le cas en histoire de l'art médiéval : un coloriage a été demandé et réalisé l'année dernière, permettant de pourvoir un poste dans ce domaine qui n'avait pas recruté depuis 20 ans. Ainsi, il existe des méthodes moins radicales mais tout aussi efficaces pour implémenter des réformes.

Philippe Schlenker prend la parole. Il souhaite mieux comprendre ce que propose cette réforme et comment adopter une attitude constructive à son égard. Il identifie trois questions principales. La première concerne la division de la 35 selon des critères qui semblent conceptuellement clairs. Il perçoit que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour la 35, ce qui semble être un point sur lequel on pourrait s'accorder. Le deuxième point aborde le devenir de la philologie, avec les explications fournies sur son importance particulière dans les sections 32 et 33. En mettant de côté les questions de nombre de chercheurs, il avoue ne pas comprendre les motifs du CNRS pour cette réforme et trouve les critiques tout à fait justifiées. Sur ce point, il pense que nous pouvons nous opposer à cette proposition. Nous sommes favorables à une division de la 35 qui semble répondre à de multiples demandes, mais opposés à une modification des périmètres des sections 32 et 33 pour les raisons évoquées. La troisième question concerne le devenir du périmètre de la 53 dans ce nouveau découpage. Les sections interdisciplinaires ne sont pas destinées à durer éternellement. Une interrogation subsiste : serait-il pertinent d'inclure, dans les mots-clés de la section 35.1, un des mots-clés qui reflète l'aspect de la 53 actuelle qui risque de ne pas trouver un accueil adéquat dans d'autres sections ?

Philippe Schlenker veut dire que l'on peut s'opposer à toutes les réformes, mais il pense qu'on aura de meilleures chances si on essaye de modifier ce qui peut l'être de manière scientifiquement motivée et conceptuellement claire. Selon lui, cette réforme mélange des aspects qui semblent tout à fait raisonnables et d'autres qui pourraient relever du bricolage.

Mathieu Cassin remercie Philippe Schlenker. Il fait remarquer un point important : l'aspect matériel ne doit pas être négligé. En effet, diviser la section 35 dans son état actuel

pour créer deux nouvelles sections n'est pas viable du point de vue de l'INSHS. Cela entraînerait la création de deux sous-sections trop petites. Toutefois, il laisse les présidents de section répondre plus en détail sur le fond de la question.

Jean-Noël Jouzel souhaite répondre rapidement, bien qu'il n'ait pas de réponse définitive. Il est d'accord sur le principe d'être proactif et de ne pas se limiter à l'existant. Cependant, il est perplexe quant au périmètre de la 35.1 tel qu'il est actuellement envisagé. Il trouve difficile d'imaginer comment intégrer la sociologie des sciences ou l'anthropologie des techniques dans cette configuration, étant donné que ces disciplines sont des priorités au sein de la CID 53. Bien qu'il n'ait pas encore trouvé la solution parfaite pour tout concilier, il trouve que la réflexion en elle-même est intéressante.

Frédéric Hurllet reconnaît qu'il est essentiel d'être constructif et de mener des discussions, ce pourquoi il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de discussions en amont. Il aborde la difficulté technique, déjà soulignée par Mathieu Cassin, liée à la division de la section 35 en deux, qui semble techniquement problématique sans l'ajout de forces extérieures, créant ainsi un déséquilibre ailleurs. Cela ne semble donc pas judicieux. Il suggère que pour résoudre ce problème, qui n'est pas un de la philologie, on pourrait mettre l'accent sur les mots-clés. Selon lui, la section 32 a historiquement choisi de limiter le nombre de mots-clés, une politique différente de celle de la section 35, qui utilise plus largement cette approche. Il propose donc de clarifier les choses lors de discussions préalables avec Aurélien Robert, afin de définir clairement où cette discipline devrait être située, évitant ainsi les malentendus idéologiques sur son emplacement, montrant qu'elle peut convenablement appartenir à plus d'une section.

Aurélien Robert ajoute un point supplémentaire pour examiner également l'origine des diverses questions soulevées. Il souligne que dans le rapport entre la 53 et la 35, sa section inclut 19 chercheurs provenant de la CID 53, ce qui représente 10% de ses membres. Il pense que cet aspect a probablement aussi influencé les calculs. Il reconnaît que les enjeux ne se limitent pas uniquement au nombre de chercheurs ou aux concours, mais il estime que pour pallier la limitation du nombre de postes à pourvoir lors des concours, la solution envisagée semble impliquer la suppression de certains postes existants. Il se demande combien de postes de chargés de recherche ont été offerts ces dernières années, si c'est trois, alors cela signifierait qu'un poste serait attribué à la 35.1, un à la 35.2, et les postes restants seraient alternativement attribués à la sociologie et à la 33 selon les années, sur des postes colorés. Il perçoit cette méthode comme une forme de bricolage que la direction envisage d'adopter.

Comme l'a souligné Mathieu Cassin, la section 35 a actuellement quatre postes ; et comme il est de règle de ne pas ouvrir de concours pour moins de trois postes, il serait nécessaire d'ajouter au moins un poste supplémentaire dans chacune des nouvelles sections 35.1 et 35.2. Ainsi, même si la CID 53 disparaît, un tel ajustement reste envisageable. Cependant, il existe un réel problème concernant les Science Studies et, plus spécifiquement, la sociologie des sciences. Il est assez d'accord pour dire qu'il sera difficile de maintenir ces profils au sein de la section 35 dans son état actuel, et même dans la configuration prévue pour la 35.1, il lui semble difficile d'assurer leur intégration. Sinon, il serait nécessaire que les membres nommés compensent la composition des membres élus de la section, qui seraient naturellement constitués, il ne peut l'affirmer catégoriquement, majoritairement de philosophes se consacrant à l'épistémologie ou à l'histoire des sens.

Cécile Lokiec s'interroge sur la raison pour laquelle les concours ne sont pas ouverts pour moins de trois postes, sachant que la CID 52 a disposé de deux postes cette année.

Aurélien Robert explique alors que ce n'est pas l'INSHS qui gère la CID 52, mais une collaboration entre l'INEE et l'INSHS. Néanmoins, la politique habituelle de l'INSHS est de ne pas ouvrir de concours pour moins de trois postes.

Christine Assaiante prend la parole en tant que présidente de la section 26 et porte-parole de la C3N. Elle se saisit de ce problème pour les sections de l'INSHS, entre autres. Selon elle, l'analyse présentée est très pertinente, soulignant qu'il existe effectivement des chevauchements à travers plusieurs sections, ce qui est normal car il s'agit d'un continuum, comme l'a souligné Frédéric Hurlet. Ce n'est pas un problème en soi. Cependant, le vrai problème survient lorsque des lacunes apparaissent, menaçant de nous faire perdre des compétences essentielles, en particulier pour la CID 53. Cela est regrettable, et elle considère que c'est un argument solide à remonter au conseil scientifique. Elle rappelle que nous n'avons ni l'espace ni le temps de nous exprimer, car le calendrier n'est pas fixé à fin juin, mais à fin avril. À cette échéance, ils doivent soumettre leur rapport au conseil scientifique, alors que nous serons en plein concours. Ils n'auront même pas le temps d'examiner nos rapports de conjoncture, qui pourraient pourtant enrichir la discussion, notamment en redéfinissant les périmètres de la section et les mots-clés.

À la mandature précédente, lorsque les sections ont été consultées, un statu quo a effectivement été observé. Il y a deux ans, lors de la consultation des conseils scientifiques, bien que tout le monde ne se soit pas impliqué dans cette tâche, certains l'ont fait, notamment l'INSHS et l'INSB. Nous avons alors beaucoup travaillé sur la délimitation des sections, et le mot d'ordre était quelque peu différent, insistant sur la nécessité de réduire le nombre de sections. Il était clair que nous nous dirigeons vers une configuration où les sections seraient regroupées pour accroître le nombre apparent de postes. Finalement, cette orientation s'est concentrée sur le nombre de chercheurs. Ils ont fini par exprimer leur insatisfaction face au maintien du statu quo. Ainsi, ils tentent maintenant de faire des propositions au niveau du conseil scientifique.

Concernant ces propositions, nous n'observons pas de diminution du nombre de sections ; il y a plutôt une légère augmentation. Alors, y aura-t-il un nivellement des postes ? Nous entendons les mêmes échos au CNRS en biologie : sans un minimum de trois, il n'est pas possible d'organiser un concours. Elle tient à souligner que tout le monde devrait être sensible au fait que si des compétences manquent à cause de ce redécoupage, le CNRS en sera privé et il est impératif de réagir. Concernant le chevauchement, même s'il déplaît car cela nous permet d'intégrer davantage de personnes, ce n'est pas un problème, au contraire. Cela illustre la continuité de la science.

Matthieu Cassin donne la parole à **Delphim Leão**. Celui-ci s'interroge : que doit-on comprendre exactement par 'philologie' ici ? En tant que philologue classique, ayant étudié le grec et le latin, il se demande ce qu'implique la suggestion de conserver la philologie dans la section 32. Pour lui, cela semble indiquer que la philologie est perçue principalement comme classique, associée à l'Antiquité et aux mondes anciens et médiévaux. Cela lui semble parfaitement adéquat car cela encourage un dialogue avec ceux qui étudient ces matières sous l'angle de l'histoire et de l'archéologie. Mais qu'en est-il des 'nouvelles philologies' ? Car la philologie, bien qu'ancienne en termes de philologie classique, comprend également des branches romanes, allemandes, anglaises. Que doit-on comprendre ? Car c'est là que le problème de la 'nouvelle philologie' se pose. Cette dernière pourrait effectivement s'intégrer dans une autre section, mais il n'est pas clair pour lui quel avantage il y aurait à déplacer la philologie classique de son lieu naturel, qui est la section des mondes anciens et médiévaux.

Cristina Viano, prenant la parole, exprime son accord sur le maintien du terme 'philologie' sans changement. Elle souligne l'importance de ce mot-clé pour les disciplines philosophiques anciennes, rappelant que lors du mandat précédent, après de nombreuses discussions, il avait été décidé de conserver 'philologie' parmi les mots-clés. Elle explique que la philologie est intrinsèquement liée à la philosophie antique et médiévale, mais que les philosophes sont souvent critiqués et considérés comme des philologues, avec des

suggestions récurrentes de transférer ce domaine à la section 32. Elle propose donc de garder 'philologie' comme mot-clé dans la section philosophique, éventuellement en la caractérisant de manière appropriée, pour souligner son appartenance naturelle à cette discipline. Enfin, elle ajoute, en réponse aux commentaires d'Aurélien Robert sur la place de la littérature dans la section 35, que son expérience de mandat indique que de nombreux littéraires ont été recrutés, en raison d'une forte pression et d'une tendance marquée. Selon son expérience, ils n'ont pas été désavantagés.

Marie-Dominique Nenna prend la parole et se joint aux arguments de Frédéric Hurlet ainsi qu'à ceux des intervenants précédents sur l'impossibilité de retirer la philologie de la section 32. Elle se demande si cela résulte d'une méconnaissance. Elle espère que non, car il existe également une perception qui pourrait réduire l'archéologie à la simple utilisation de la truelle, alors que la discipline se renouvelle aussi avec les nouvelles technologies. Elle mentionne que la nouvelle philologie pourrait être perçue de cette manière et exprime son inquiétude face à cette tendance qui va à l'encontre de l'évolution actuelle de leur discipline, laquelle valorise les classiques, que ce soit dans le monde anglo-saxon, en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou dans les pays latins. Elle trouve regrettable de revenir sur un débat déjà tranché, ce qu'elle juge un peu affligeant.

Aurélien Robert intervient pour aborder le sujet des nouvelles philologies et de la philologie. Bien qu'il ne l'ait pas précisé auparavant, il est important de noter qu'il est médiéviste, philosophe et ancien membre de l'École française de Rome, et travaille sur des manuscrits. Il est donc particulièrement sensible à la question de la philologie et insiste pour qu'elle demeure aussi dans la section 32. Il rappelle également que, dans sa section, un tiers, voire la moitié des chercheurs utilisent des méthodes philologiques, principalement comme méthode de recherche. Comme l'a mentionné Christina Viano, tous les philosophes travaillant sur l'Antiquité et le Moyen Âge se consacrent à l'étude de textes anciens, manuscrits et épigraphies, et parfois même à des papyrus. Il souligne que la distinction entre historiens de la philosophie et historiens des mêmes périodes a créé une sorte de cloisonnement, alors que les sections 32 et 33 sont définies par des périodes historiques, tandis que la section 35 est caractérisée par ses objets d'étude et couvre une vaste temporalité, rassemblant de nombreux chercheurs qui pratiquent l'histoire, à l'instar de la philosophie.

Concernant les nouvelles philologies, Aurélien Robert formule deux observations. Premièrement, la philologie au sein de la section 35 ne se limite pas à l'Antiquité et au Moyen Âge. Il existe des philologues spécialisés dans les périodes moderne et contemporaine. Il cite notamment l'exemple de l'ITEM, un laboratoire spécialisé en génétique textuelle, reconnu pour ses travaux sur Flaubert et Proust, parmi d'autres auteurs contemporains. Ce laboratoire a développé des méthodologies que l'on peut qualifier de philologiques, en travaillant sur les brouillons d'écrivains. Récemment, un chercheur a été recruté pour étudier des manuscrits mathématiques, notamment ceux de Gödel, intégrant ce laboratoire et apportant une dimension philologique à l'étude mathématique.

Aurélien Robert souhaite également mentionner un autre projet ERC hébergé dans son laboratoire, centré sur les manuscrits mathématiques de Leibniz. Ce projet utilise l'intelligence artificielle et divers logiciels de reconnaissance, tels que la reconnaissance d'écriture manuscrite, pour éditer des œuvres majeures de Leibniz encore inédites. Il considère cela comme relevant de la nouvelle philologie. Un dernier exemple illustre la diversité présente au sein de la section 35, qui couvre douze sections du CNU, rappelle-t-il. Dans le domaine de l'art, nous avons des historiens de l'art et des spécialistes de l'esthétique, y compris une spécialiste de Kandinsky qui applique des méthodes philologiques à l'étude de l'historicité de l'œuvre de Kandinsky, illustrant ainsi l'application de la philologie dans le domaine de l'art.

Aurélien Robert pense que ce qui caractérise ces pratiques, qu'elles soient anciennes, comme l'a souligné Delphim Leão, ou plus récentes, telles que les humanités numériques qu'il vient de mentionner, réside dans leur utilisation en tant que méthodologie appliquée à des corpus spécifiques. Dans la section 35, l'importance est accordée aux objets d'étude tels que les corpus philosophiques, littéraires ou parfois artistiques. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'art, il est généralement question d'esthétique. Il souligne que l'histoire de l'art, tout comme l'histoire des sciences, est sujette à des interrogations constantes sur les limites disciplinaires.

Fabien Locher prend la parole pour aborder la question des sciences et des techniques. Il ne parlera pas des approches épistémologiques, car, dans le projet présenté, elles semblent trouver naturellement leur place dans les sections 35.1 ou 35.2. Ce qu'il souhaite souligner ce sont les lacunes qui pourraient se manifester dans le champ des études sociales et culturelles des sciences et des technologies, notamment sur des problématiques comme le nucléaire, l'environnement, la pollution, les pesticides, le changement climatique, les épidémies. Il ne faudrait pas que le CNRS se trouve désarmé sur ces questions, qui sont par ailleurs l'objet de nombreuses recherches à l'international. La section 33 intègre pleinement l'histoire sociale et culturelle des sciences et des techniques, et donc ce volet ne paraît pas poser problème. Mais l'anthropologie des sciences et des techniques et la sociologie des sciences et des techniques devraient être explicitement renforcées. Cela pourrait se faire par le biais des mots-clés, dans les sections d'anthropologie et de sociologie. L'autre moyen possible est d'utiliser le coloriage des postes, mais comment garantir cela dans le temps ? Quoi qu'il en soit, il faut être très attentif à ces questions qui engagent des enjeux d'utilité sociale de la recherche et de lien aux sciences "dures" (la direction de l'INSHS soulignant à raison que les SHS ne sont pas là pour produire du "consentement" mais pour éclairer les enjeux profonds des mutations scientifiques et techniques contemporaines).

Matthieu Cassin ajoute que la gestion des coloriages représente un autre problème considérable.

Jean-Noël Jouzel ajoute que les mots-clés sont déjà largement présents. Il observe, par exemple, que dans la section 36, les termes 'sciences, techniques, innovation et société' sont utilisés. Il pense qu'en section 38, il existe des références à l'anthropologie des techniques. Pour la section 39, il n'est pas certain, et dans la section 40, le terme utilisé est simplement 'savoir'. Le problème réside dans le fait que, pour connaître les disciplines telles que la science politique et la sociologie, où ces thématiques ne sont pas centrales, elles risquent d'être marginalisées lors des discussions dans les sections disciplinaires.

La parole est donnée à **Pierre Schoentjes**. Il avait une question d'éclaircissement, déjà partiellement abordée par Aurélien Robert. Se considérant lui-même comme philologue de formation, et plus spécifiquement en philologie romane, il souhaite mieux comprendre les contours du champ de la philologie, car certains aspects restent flous pour lui. Il s'interroge notamment sur la définition exacte de la 'nouvelle philologie', car l'usage de ce terme varie. Sa question porte sur la place de la génétique textuelle dans ce contexte, et il aimerait savoir comment, dans notre contexte, elle est intégrée, sachant qu'en Belgique francophone, où il est plus familier avec le FNRS, la philologie classique est traditionnellement bien ancrée et distincte. Selon son expérience, ceux qui travaillent en génétique textuelle, bien qu'utilisant des méthodes modernes comme l'informatique, ne s'intègrent pas pleinement parmi les philologues classiques car ils ne se concentrent ni sur les mêmes corpus, ni sur les mêmes époques, ni avec les mêmes méthodes. Il cherche donc à comprendre les désirs des acteurs du domaine quant à leur positionnement entre la génétique textuelle, qu'il associe davantage à la littérature, et la philologie. Il demande des éclaircissements sur cette distinction, vue de l'étranger.

Aurélien Robert répond en prenant l'exemple de l'ITEM. Au sein de leurs discussions internes, les membres de la section 35 classent généralement les travaux de l'ITEM comme relevant de la philologie, tout en reconnaissant que c'est une méthode assez distincte de celle utilisée pour réaliser une édition critique ou pour étudier l'histoire de la codicologie ou de l'ecdotique. Néanmoins, ils les regroupent dans ce qu'ils appelleraient la grande famille de la philologie ou de l'histoire des textes, justement parce que cette méthode ouvre des perspectives méthodologiques. Aurélien Robert partage son expérience qui va au-delà de la littérature, mentionnant les manuscrits mathématiques et la musicologie dans la section 35, où les arts sont principalement représentés par la musicologie et les études visuelles. Il précise que, à l'exception des chercheurs de l'IRCAM qui travaillent sur la musique contemporaine, la majorité des musicologues de la 35 sont de grands éditeurs de compositeurs classiques, employant des méthodes philologiques dans l'édition musicale. Cette approche s'étend de la musique ancienne, la musique de la Renaissance à des œuvres plus contemporaines, adaptant les méthodes philologiques en fonction de l'ère du manuscrit ou de l'imprimé, et intégrant également des performances de concerts. Il envisage de regrouper tout cela dans une vaste famille de philologies, ce qui peut sembler vaste mais permet une clarification. Il propose de généraliser sous les termes 'philologie, histoire des textes', et de préciser ensuite avec des distinctions comme la génétique textuelle et la codicologie, etc.

De nouveau, Aurélien Robert souligne que ces méthodes sont principalement employées pour explorer des corpus, que ce soit dans le domaine musical, littéraire, scientifique ou philosophique. C'est dans ce cadre que leur section se retrouve.

Julie Brumberg-Chaumont pose une question adressée au président de la section 32 : dans l'intitulé actuel de la section, est-ce que l'archéologie, l'archéométrie, l'histoire, la philologie et l'histoire des arts sont considérées comme des facteurs communs à l'Europe, l'Afrique et l'Asie ?

Frédéric Hurlet confirme qu'une réponse a déjà été partiellement donnée. Il souligne que les méthodes pour étudier les mondes anciens et médiévaux, mentionnées précédemment, sont centrales. De plus, il y a toutes les études aréales, qui sont très importantes pour la section. Depuis quelques décennies, il y a eu une évolution notable : la section 32 a intégré un certain nombre d'espaces.

En parlant de la section 32, il fait référence à une couverture à la fois temporelle et spatiale. L'espace européen est inclus, mais également l'espace asiatique qui est complètement intégré, d'autant plus qu'auparavant, il existait une section dédiée à l'Orient qui était distincte de celle plus classique (consacrée à la Grèce et Rome).

En outre, l'Afrique a été le focus de nombreux recrutements récents, pas seulement en Égypte, mais aussi en Éthiopie, entre autres. Cependant, l'Amérique est exclue car elle dépasse notre période d'étude, étant couverte par les sections 31 et 33.

Pour illustrer, un spécialiste de la Chine du XII^e siècle serait intégré dans notre section, bien que nous n'ayons pas toujours les spécialistes requis pour toutes les régions, comme le Japon. L'Océanie, également, nous échappe. Ainsi, nous incluons dans notre étude la philologie et les régions de l'Afrique et de l'Asie.

Julie Brumberg-Chaumont ajoute qu'il est important de reconnaître que la section pratique bien la philologie de l'Afrique, de la Syrie, etc., ainsi que l'archéologie et d'autres disciplines associées. Cela constitue un argument majeur pour ne pas retirer la philologie, même pour la Grèce et Rome, car si elle était confinée uniquement à la section 35, il faudrait encore que la philosophie ait fait son tournant interculturel, on en est loin, notamment pour la philologie des langues non grecques et latines.

Frédéric Hurlet remercie Julie Brumberg-Chaumont pour son argument très important et pense qu'elle a raison de l'ajouter. **Julie Brumberg-Chaumont**, pour conclure sur ce

point, souligne l'importance, étant donné les délais extrêmement courts, d'avoir des préconisations très claires. Elle insiste sur la nécessité de maintenir la philologie en section 32 comme une priorité absolue et propose d'enfoncer le clou en ajoutant cette discipline également dans les sections 33 et 35. La philologie doit absolument être présente partout et partagée par toutes les sections, et il ne faut surtout pas la retirer de la section 35 pour toutes les raisons déjà évoquées. Sa première remarque souligne aussi l'importance de travailler sur les mots-clés, car le document qui a été fourni laisse penser que les rédacteurs ne maîtrisent pas parfaitement les sujets abordés, ce qui donne l'impression d'un certain bricolage. Enfin, elle appuie les opinions exprimées précédemment et selon lesquelles les changements proposés sont disciplinaires et réactionnaires et ne correspondent pas à l'avant-garde de la recherche.

Marta Torre Schaub prend la parole pour aborder notamment la question de l'éventuelle disparition de la CID 53. Elle souligne que, si la suppression est décidée, celle-ci ne prendrait effet qu'après le mandat actuel, laissant donc deux années de fonctionnement. Elle propose que des recommandations soient faites concernant le périmètre actuel de la CID 53, qui joue un rôle crucial dans le recrutement de profils souvent négligés par les sections 40 ou 36, comme ceux spécialisés en sociologie des risques, en droit de l'environnement, ou en études des changements climatiques. Il serait essentiel de s'assurer que ces profils trouvent toujours une place dans ces sections si la 53 venait à disparaître. Elle souligne que cette disparition représenterait une régression et exprime son mécontentement face à cette possibilité. Il n'est pas seulement question de mots-clés ; il s'agit de maintenir une structure qui permette de continuer à intégrer ces compétences essentielles au CNRS.

Jean-Noël Jouzel ajoute un commentaire, précisant qu'il n'est pas totalement sûr de son interprétation, mais il pense que la CID 53 ne se trouve pas dans la même situation temporelle que les sections disciplinaires. Il souligne que le CNRS a tendance à reconfigurer les sections avant les élections, mais les membres de la CID ne sont pas élus directement. Il existe donc une petite marge de temps qui pourrait, selon lui, être mise à profit.

Cécile Lokiec clarifie le calendrier : les sections et les CID actuelles s'achèveront en septembre 2025, et les nouvelles sections débiteront à la même période, tandis que les CID reprendront en janvier 2026. Elle note également que les CID n'ont pas de session d'automne. Matthieu Cassin exprime sa gratitude pour ces précisions et ajoute qu'il n'est pas certain si ces changements sont régis par le même décret, suggérant qu'il serait utile de le vérifier.

Mathieu Cassin exprime ses remerciements à l'ensemble du Conseil, ainsi qu'aux quatre présidents et au secrétaire des sections et CID pour leur contribution. Il estime nécessaire que le Conseil scientifique adopte une position claire sur la réforme proposée, tant en termes de périmètre que de méthodologie. Il suggère que cela puisse constituer une des recommandations du Conseil pour aujourd'hui, sans pour autant mettre fin au travail en cours. Il mentionne également une prochaine réunion de la C3N, durant laquelle les travaux des différents CSI sur le repérimétrage seront synthétisés. Il propose que, avec l'aide des présidents des sections concernées, on travaille à l'élaboration d'un document synthétique qui répondra à la proposition actuelle et suggérera des alternatives.

Michela Russo souligne également l'importance du calendrier. Elle rappelle que, selon ce que Francesca Grassia a indiqué, le Conseil scientifique tiendra une réunion extraordinaire les 8 et 9 février. Il serait donc judicieux que la recommandation soit formulée aujourd'hui ou dans les jours à venir, afin de laisser suffisamment de temps à la direction pour une réflexion préalable à cette réunion du Conseil scientifique. Elle ajoute que des délais

peuvent survenir entre la signature, la transmission au SGCN et la publication en ligne de la recommandation.

Les membres du CSI conviennent de rédiger une recommandation synthétique qui sera soumise prochainement au vote. Cette recommandation comportera un avis de fond sur les propositions présentées, accompagné de justifications très synthétiques, ainsi qu'une proposition de poursuivre le travail. Idéalement, ce travail impliquera l'ensemble du Conseil ou tous ceux désirant y contribuer, ainsi que les présidents des sections, afin d'élaborer un document plus détaillé et substantiel pour soutenir la position adoptée. Une fois l'accord obtenu sur tous ces points, Matthieu Cassin propose de conclure ce sujet de l'ordre du jour en remerciant à nouveau les présidents de section.

Ordre du jour

15h15-17h30 : Séance restreinte

Réflexions sur la mission de prospective :

- Thématiques proposées par l'INSHS
- Thématiques proposées par le CSI
- Invitations à prévoir et modalités de travail

•

Recommandations éventuelles

Questions diverses

17h30 Fin des travaux

Matthieu Cassin propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les réflexions sur la mission prospective. Ce matin, le conseil a déjà reçu trois axes principaux de suggestions de la part de la direction de l'institut. Ces thématiques, proposées par l'INSHS et illustrées dans le PowerPoint de Marie Gaille, directrice de l'institut (dernière diapositive), sont les suivantes :

- a. Place et rôle du CNRS en sciences humaines et sociales dans l'enseignement supérieur et la recherche en France et en Europe, avec une éventuelle extension au-delà de l'Europe
- b. Recherche empêchée
- d. Notion d'acceptabilité

Ces axes visent à orienter les travaux futurs du conseil scientifique des SHS et à répondre aux défis actuels et futurs de la recherche en sciences humaines et sociales.

Il est important de noter que toutes ces demandes et sollicitations du CNRS et de l'INSHS ne sont pas nécessairement destinées à être traitées dans le rapport de prospective. Certaines d'entre elles peuvent nourrir les travaux du conseil au fil du mandat sans pour autant justifier la création d'un groupe de travail ou d'une section de prospective spécifique.

L'autre point concerne les thématiques que nous souhaitons mettre au cœur de nos travaux, dans le rapport de prospective, des groupes de travail à constituer et du travail à long terme

du conseil. Un corollaire, peut-être secondaire mais néanmoins important, est que nous pouvons également commencer à réfléchir aux invitations que nous souhaitons proposer. La politique du précédent CSI en matière d'invitations, notamment celles adressées à la direction du CNRS et à divers experts avec différents types de postes et de compétences, mais pas exclusivement, ainsi que les modalités d'organisation du travail, mérite d'être examinée.

Matthieu Cassin ouvre la discussion à tous les membres. **Pascal Buléon** prend ensuite la parole pour aborder un point de méthode. Étant donné que nous parlons d'un projet s'étendant sur au moins 4 à 5 ans, il est crucial de bien poser les bases sans se précipiter. Pascal Buléon suggère d'organiser une session de discussion pour effectuer un vaste tour d'horizon. L'objectif est d'identifier les points décisifs sur lesquels nous pouvons apporter une réflexion significative. Cela nous permettrait de capitaliser sur les travaux antérieurs tout en répondant collectivement aux enjeux émergents. Il propose donc de ne pas découper immédiatement les groupes de travail. À la place, il suggère de préparer une discussion en amont et de consacrer la prochaine réunion à une discussion approfondie. Lors de cette réunion, nous pourrions établir des groupes de travail sur des sujets majeurs et pertinents.

Matthieu Cassin répond que la mise en place des groupes de travail dès le début lui semble aussi prématurée. Pour effectuer ce tour d'horizon, plusieurs approches sont possibles : dès maintenant, le CSI peut identifier certains domaines à couvrir dans ce tour d'horizon, sans préjuger des sujets qu'il approfondira par la suite.

Si ces domaines ne sont pas encore clairs, le CSI pourra les consolider petit à petit dans les mois à venir, en vue de la séance prévue le 3 juillet.

Il lui semble que les deux approches sont conciliables. Les membres du CSI peuvent déjà esquisser quelques idées importantes qui seront complétées progressivement dans les mois à venir.

Jakob Vogel prend la parole et exprime son accord. Il souligne l'importance de commencer à réfléchir sans se figer dès maintenant. Selon lui, il y a déjà au moins deux terrains importants qui se dessinent. Tout d'abord, la question internationale, mais il souhaite que la réflexion ne se limite pas à la prospective pour éviter de dupliquer le travail de l'institut. Il propose de réfléchir à l'utilité des sciences humaines et sociales pour la société, ce qui inclurait également la question de l'acceptabilité.

Matthieu Cassin exprime sa reconnaissance envers Jakob Vogel, appréciant sa manière d'aborder les propositions. Il souligne qu'il n'est pas nécessaire d'adopter les sollicitations de Marie Gaille telles quelles. Ces dernières peuvent servir de points de départ, être intégrées dans des ensembles plus larges, reconfigurées partiellement, ou même permettre d'envisager de nouvelles thématiques.

Pascal Buléon prend la parole une fois de plus, mettant en avant qu'il ne proposerait pas des sujets spécifiques, mais plutôt des grandes zones de réflexion qui, d'une manière ou d'une autre, pourraient être utiles, peut-être pas directement dans les groupes de travail, mais tout au long de nos tours d'horizon. Pascal Buléon pense qu'il serait difficile pour un conseil scientifique et un institut des sciences humaines et sociales de ne pas aborder de manière innovante deux grands sujets. Le premier est l'innovation au sein des différents

domaines disciplinaires. Le second est l'interdisciplinarité, qui examine comment les frontières entre les différents champs de connaissances influencent les trajectoires de carrière.

Pascal Buléon souligne qu'en dépit des nombreuses discussions sur l'interdisciplinarité, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales où la pluridisciplinarité est fréquente, sa mise en œuvre effective reste complexe. Ce domaine de réflexion est tout sauf simple, mais il est crucial et mérite d'être pleinement exploré.

Concernant la diffusion de la connaissance, il note l'importance de la propagation efficace des savoirs au sein de notre secteur, tant en format papier qu'électronique. Cette diffusion ne concerne pas uniquement les aspects techniques, mais s'étend aux stratégies globales du secteur universitaire et ministériel, et pas seulement au CNRS.

Pascal Buléon aborde plusieurs points essentiels concernant les défis et opportunités liés à la diffusion des connaissances. Il reconnaît les difficultés et l'importance de ce domaine, suggérant qu'il pourrait constituer un champ d'investigation pour le conseil. Il soulève également la question de la présence internationale, encourageant à penser au-delà de l'Europe dans une perspective globale. Ce sujet, déjà traité dans les précédents rapports de prospective, reste pertinent et ne doit pas être négligé. Il mentionne aussi un quatrième aspect qui a été discuté ce matin, concernant l'innovation et l'intégration de nouvelles disciplines ou de disciplines rares dans les universités. Ces disciplines méritent une attention spéciale pour leur potentiel à enrichir la construction des connaissances et pourraient bénéficier de l'expertise du conseil.

Matthieu Cassin exprime sa gratitude envers Pascal Buléon pour les points soulevés. Il suggère qu'au premier point mentionné par Pascal Buléon, on pourrait ajouter la notion de la valeur continuée des disciplines. Matthieu Cassin note que bien que les discussions aient souvent porté sur les nouveautés et les changements, il est important de reconnaître que certaines disciplines continuent de se développer, peut-être à travers un renouvellement méthodologique, mais sans nécessairement se transformer en nouvelles disciplines. Il soulève une préoccupation selon laquelle cette perspective semble être quelque peu négligée dans les discussions actuelles de l'institut, du moins d'après la présentation entendue ce matin.

Matthieu Cassin est en accord avec Pascal Buléon sur la nécessité de poursuivre la réflexion autour de la science ouverte, tout en évitant de répéter des discussions déjà menées. Il pense que c'est une des manières de s'approprier ce sujet et de le développer davantage.

Concernant les disciplines rares, Matthieu Cassin suggère de s'appuyer sur le recensement déjà effectué par le ministère. Cette démarche pourrait fournir une base solide pour identifier et promouvoir ces disciplines, en intégrant leurs spécificités et leurs besoins dans les stratégies de développement académique et de diffusion de la connaissance.

Michela Russo prend la parole et souligne l'importance de l'accès aux rapports de prospectives précédents. Elle demande si tous les membres du conseil ont accès au site où ces rapports sont disponibles, car il lui semble crucial de pouvoir les consulter. Elle pense que la lecture de ces documents permettra de comprendre les approches antérieures et

d'identifier les domaines qui méritent d'être poursuivis ou renouvelés dans les futures discussions du conseil.

Michela Russo souligne également l'importance de certaines propositions faites par Marie Gaille, en particulier la nécessité de créer un groupe de travail dédié à la place du CNRS dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) français, en tenant compte de la perspective interministérielle. Elle fait référence aux actions d'E. Macron pour le plan 'France 2030', qui impliquent l'HCERES et le CNRS, et soulève la question de l'autonomie de l'ESR vis-à-vis de l'exécutif.

Michela Russo exprime son intérêt pour la proposition de Marie Gaille concernant la recherche empêchée à l'échelle mondiale. Elle suggère de développer ce thème au sein d'un groupe de travail, en le liant étroitement à la question de la liberté académique. Elle soulève des préoccupations spécifiques en France, où la liberté académique, bien qu'inscrite dans la constitution, possède une définition qui reste vague et source de problèmes lorsqu'il s'agit de l'appliquer de manière univoque au sein des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

Elle note également une disparité significative entre les enseignants-chercheurs, qui bénéficient d'une protection légale en termes de liberté académique, et les chercheurs du CNRS pour lesquels il n'existe pas de texte spécifique évoquant cette liberté. En revanche, les professeurs des universités peuvent se référer explicitement à la loi. Michela Russo voit dans ces différences une nécessité de clarifier et de renforcer les garanties de liberté académique dans le cadre légal français.

Michela Russo propose d'approfondir la réflexion sur la définition de la liberté académique en France en la comparant avec les standards internationaux. Elle suggère d'examiner le statut de la liberté académique au niveau européen et international, et de considérer les défis rencontrés par la recherche engagée. Selon elle, les problèmes liés à la recherche empêchée dans le monde sont étroitement liés à la question de la liberté académique. Cette analyse comparative permettrait de mieux comprendre les différentes approches et de proposer des améliorations pour renforcer cette liberté dans le contexte académique français.

Simon Sarlin prend la parole pour exprimer son accord total avec la proposition concernant la place du CNRS dans les sciences humaines et sociales. Il appuie également l'idée de développer un groupe de travail axé sur les liens entre la recherche et la carrière. Ce groupe aurait pour mission de reprendre et d'approfondir les discussions sur les inégalités abordées lors du précédent Conseil Scientifique d'Institut. Il propose d'élargir cette analyse en incluant des réflexions sur l'impact des évaluations, la santé au travail, l'influence des appels à projets, et également sur des aspects de la recherche engagée. Cette approche multidimensionnelle permettrait d'adresser des questions cruciales pour le développement et le bien-être des chercheurs dans le secteur.

Franck Capisano émet une proposition concernant les outils de valorisation spécifiques aux sciences humaines et sociales (SHS). Il mentionne la manière dont les recherches en

sciences dures bénéficient souvent de structures comme les instituts Carnot, des plateformes permettant de valoriser les recherches grâce à des investissements significatifs. En SHS, le reproche fréquent est que ces disciplines n'accèdent pas à ce type de structures, principalement en raison du coût élevé associé à l'entrée. Il propose donc de réfléchir à l'élaboration d'un modèle de valorisation adapté aux sciences humaines et sociales, qui pourrait inclure la mise en place de plateformes ou d'outils dédiés, répondant à la fois aux spécificités des SHS et à leurs contraintes budgétaires. Cette initiative pourrait faire l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Mathieu Cassin suggère que la réflexion sur les outils de valorisation des SHS pourrait être efficacement liée à celle de Pascal Buléon concernant la diffusion de la connaissance, en explorant différentes modalités pour intégrer ces deux aspects.

Marie-Dominique Nenna soulève un point concernant le programme « Innovatives SHS ». Elle critique le fait que les activités semblent souvent être conçues par des chercheurs pour des chercheurs, sans impliquer suffisamment le grand public ou les publics spécifiquement intéressés. Elle partage une expérience spécifique où il était difficile d'engager des écoles dans des projets pédagogiques autour de l'archéologie.

Marie-Dominique Nenna suggère que la thématique des « Innovatives SHS » pourrait être explorée plus en profondeur soit à travers des discussions durant le mandat, soit par la création d'un groupe de travail dédié. Elle propose qu'il soit clairement établi ce que « Innovatives SHS » signifie actuellement et comment le programme pourrait évoluer pour inclure une réflexion sur des approches moins centrées uniquement sur la nouveauté, mais aussi sur l'engagement plus large avec le public.

Mathieu Cassin donne la parole à **Ingela Alger**, qui aborde plusieurs sujets mentionnés dans le document de priorité scientifique 2023, notamment la conceptualisation, la formalisation, les analyses qualitatives et quantitatives des données, et l'expérimentation. Elle soulève un point concernant le faible niveau de discussion sur ces sujets, en particulier en ce qui concerne la théorisation et la compréhension des données. Ingela Alger met en lumière le contraste avec l'investissement massif du CNRS dans l'analyse des données, spécifiquement dans la section CID 55, qui traite des sciences et des données. Elle questionne la place de la théorie dans ce contexte et se demande comment leur expertise peut contribuer à une meilleure mise en œuvre de l'analyse des données.

Fabien Locher prend la parole pour souligner deux sujets qu'il considère comme révolutionnaires. Premièrement, l'intelligence artificielle, un domaine sur lequel il sait que le CNRS a déjà commencé à réfléchir. Il se questionne sur la nécessité pour le CSI de s'impliquer dans cette réflexion dans le cadre de son mandat à venir. Deuxièmement, il aborde l'impact potentiel de la traduction automatique sur la diffusion des connaissances. Selon lui, cette technologie va radicalement changer les modalités de diffusion en permettant une traduction multilingue à coût presque nul dans un futur proche. L'accès aux sources sera grandement facilité et où les moyens de diffusion seront complètement transformés, affectant profondément les pratiques de soumission et les interactions avec le champ de la recherche à l'échelle internationale.

Michela Russo intervient pour préciser que cette thématique cruciale de l'intelligence artificielle a déjà été abordée dans le rapport de prospective précédent. Elle souligne que cela ne devrait pas empêcher le conseil de continuer à travailler sur ce sujet, tout en recommandant de prendre connaissance des explorations faites lors du dernier mandat pour bien comprendre les bases déjà établies et identifier les axes de recherche à approfondir.

Julie Brumberg-Chaumont prend la parole pour exprimer son accord avec les points précédemment discutés, tout en souhaitant mettre un accent particulier sur l'aspect interdisciplinaire des recherches, mais pas seulement. Elle insiste sur l'importance des interactions entre toutes les disciplines et les études aréales, soulignant ainsi le caractère interculturel de ces études et la promotion de cette dimension.

Elle soulève également une préoccupation concernant l'avenir proche et les implications des prochaines élections présidentielles en France, notamment en termes de liberté académique. Elle anticipe la possibilité que l'extrême droite puisse accéder au pouvoir, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives, surtout pour les sciences humaines et sociales, souvent ciblées par certaines idéologies politiques sur le genre, la race, l'islamo-gauchisme, etc. Elle appelle à la préparation dès maintenant de stratégies de résistance, y compris des conseils juridiques, pour protéger la communauté académique contre toute atteinte à sa liberté. Elle met en garde contre le fait de ne pas attendre le lendemain de l'élection présidentielle pour commencer cette préparation.

Delfim Leão prend la parole pour souligner l'importance de la traduction et de la langue de publication et de communication dans la recherche. Pour lui, ces sujets sont cruciaux, notamment la manière de parvenir à un multilinguisme équilibré. Il s'interroge sur la manière de maintenir la langue française comme langue scientifique tout en étant capable de communiquer efficacement à l'international. Il exprime un vif intérêt pour explorer ces questions plus en détail, considérant cela comme un défi majeur pour le monde académique dans son ensemble.

Michela Russo intervient pour mettre en avant deux points spécifiques mentionnés par Marie Gaille concernant le COMP (*Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance*) qui est actuellement en préparation entre le CNRS et l'État. Elle note l'importance d'un focus sur les inégalités éducatives et mentionne également la formation d'un autre groupe de travail dédié aux politiques publiques. Michela Russo propose la création d'un groupe de travail sur les inégalités éducatives et les politiques publiques, estimant que cela compléterait utilement l'activité de l'institut. Elle souligne que ces thématiques seront abordées dans le COMP pour les années 2024-2028 et que l'avis du conseil sur ces questions est crucial, notamment pour assurer une bonne communication entre le CSI et l'Institut.

La parole est donnée à **Véronique Ginouvès** qui souhaite revenir sur l'idée de constituer un groupe sur l'intelligence artificielle. Elle pense que ça serait intéressant aussi en tant qu'archiviste, aussi parce que cela se rapproche à la question de l'acceptabilité, avec les questions de données sensibles qui sont traitées, données collectées qui sont ensuite avalées par la machine de l'intelligence artificielle, il lui semble qu'il y a une réflexion à mener dont le travail du CSI pourrait être l'occasion.

Anahita Basirat prend la parole pour souligner l'importance des thématiques du formalisme, de la conceptualisation et de l'expérimentation. Elle met en avant le fait que ces sujets peuvent grandement intéresser la communauté scientifique, étant donné leur potentiel à enrichir les dialogues interdisciplinaires et à faire avancer les méthodologies de recherche dans divers domaines.

Matthieu Cassin conclut la séance en proposant des modalités d'organisation pour la prochaine réunion en juillet. Il souligne l'importance, rappelée par Michela Russo, de consacrer du temps à la lecture des rapports de prospectives antérieurs et d'autres documents pertinents avant la prochaine rencontre du CSI. Il encourage à faire circuler ces informations entre les membres, à l'instar de ce qu'a fait Pascal Buléon avec les documents concernant l'alliance Athéna et les structures de recherche en SHS. Matthieu Cassin insiste sur l'utilité que chaque membre partage des idées ou des documents relatifs aux thématiques discutées, ainsi que des synthèses réalisées par d'autres instances, afin d'enrichir collectivement la réflexion préparatoire.

Il propose ensuite de mettre en place un document partagé permettant d'ajouter des éléments et de regrouper des informations pertinentes. Ce document aiderait à identifier, d'ici juillet, les membres qui pourraient présenter les premiers éléments de réflexion ou de définition sur les différents thèmes. L'objectif est de définir plus clairement les axes prioritaires de travail en vue de créer des groupes de travail et de déterminer les modalités concrètes de leur fonctionnement.

Parmi les rapports à faire circuler, les membres mentionnent le rapport HCERES du CNRS et le rapport Gillet, qui traitent du positionnement du CNRS dans le monde de la recherche. Ces rapports, publiés en 2023, ont déjà fait l'objet de recommandations par les différents conseils du CNRS à la fin de la mandature précédente et sont disponibles sur le carnet Hypothèses (csinshs.hypotheses.org).

N'ayant pas d'autres questions ou observations, la séance est levée par Matthieu Cassin.